



LES ARCHIPELS DE LA GOUTTE D'OR. Analyse anthropologique d'une " métropolisation par le bas "

Yann Philippe Tastevin

► **To cite this version:**

Yann Philippe Tastevin. LES ARCHIPELS DE LA GOUTTE D'OR. Analyse anthropologique d'une " métropolisation par le bas ". [Rapport de recherche] PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). 2011. <halshs-01250209>

HAL Id: halshs-01250209

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01250209>

Submitted on 4 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Programme de recherche du PUCA
« CULTURE ET TERRITOIRES EN ILE-DE-FRANCE »

Objet : Rapport final
Mars 2011

LES ARCHIPELS DE LA GOUTTE D'OR.
Analyse anthropologique
d'une « métropolisation par le bas »

Yann Philippe Tastevin
Doctorant, Université Paris Ouest, LESC
ytastevin@yahoo.fr

Laboratoire d'accueil et de gestion du projet :
Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (UMR 7186)
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense



- Évitez de vous asseoir sur la voie publique, nous dit le prophète.
- Mais il n'en n'est pas question ! C'est là où nous avons coutume de nous rassembler pour discuter !
- Si vous devez à tout prix y tenir assise, donnez à la voie publique ses droits
- Ses droits ?!...
- Eh oui ! Avoir l'œil pudique, s'interdire de nuire et répondre à un salut de la paix.¹

¹ *Dits du prophète Muhammad*. Choix, traduction de l'arabe et présentation de Youssef Seddik, Sinbad, Actes Sud, 2002, p. 40, d'après les sources : Tayâlisî, Abû Dâwûd Sulayman ibn Dâwûd (mort en 204), Musnad (La chaîne), éd. Dâr al-Ma'rifa, Beyrouth.

Sommaire

L'islam à Paris en quête d'une place.....	5
Prologue.....	5
La reconfiguration publique du culte musulman : Cadrage, débordement et controverses.....	8
La Mosquée de la rue Polonceau ou la chronique d'une disparition annoncée (1975-2000).....	18
L'émergence locale de l'islam.....	19
Le geste fondateur (1963).....	20
Devenir propriétaire (1977-1983).....	22
Déclaration de l'association (1984).....	25
Projet de relogement (1985).....	26
Le projet du boulevard de la Chapelle (1993-1996).....	28
Une mosquée provisoire ou l'irruption de la prière dans la rue (1996-2006).....	31
Prier dans la rue ou la chronique d'un accommodement (2006-2010)	
La prière ou la privatisation événementielle de la rue.....	41
L'amplification contestée ou la scénographie négociée de la prière.....	43
L'occupation rituelle ou comment s'emparer de la rue ?.....	49
Tapis vs cartons ou la chorégraphie d'une installation éphémère.....	51
Commerces et espace religieux.....	54
Le moment de la prière.....	56
Un épilogue incertain (2010-).....	60
BIBLIOGRAPHIE.....	66
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	69

L'islam à Paris en quête d'une place.

Prologue

La géographie des lieux de culte musulman en Île-de-France traduit l'histoire contrastée de la présence de l'immigration musulmane, l'ancienneté des courants migratoires, les transformations et les redistributions de cette population dans l'espace métropolitain. La région parisienne réunit à elle seule plus d'un tiers des musulmans de France². Avec 253 lieux de culte à Paris et en petite couronne³, avec ses 19 projets de construction en cours, cette région connaît la plus importante implantation de l'islam en France. En dépit de son explosion récente (1980...), l'offre culturelle métropolitaine reste inégale. Trois grandes mosquées, celles de Paris, de Mantes-la-Jolie et d'Évry⁴ se distinguent par leur architecture (et leur minaret), trois autres par leur fréquentation. A l'échelle métropolitaine, les communes de la Courneuve, d'Argenteuil, et de Mantes-la-Jolie se singularisent par la présence de lieux de culte musulmans pouvant accueillir plus d'un millier de fidèles. Elles sont suivies par sept autres agglomérations ayant au moins une salle de prière pouvant accueillir entre 500 et 1000 fidèles : Évry, Trappes, Nanterre, Asnières, Sevrans, Saint-Ouen et Les Mureaux⁵.

Si l'islam pratiqué en France est bien sorti de l'âge mythique de « l'islam des caves » et des sous-sols, les fidèles ne se regroupent pas pour autant pour prier dans des mosquées que l'on dit ou voudrait « cathédrales ». A l'image des mosquées de la Goutte d'Or, la majorité des lieux de culte de taille modeste sont des lieux de proximité, des mosquées qui fonctionnerait comme de véritables paroisses musulmanes de quartier. Dans la capitale, les constructions se multiplient. Édifice religieux modeste comme la salle de prière, rue Philippe de Girard (18^e), qui s'installe dans des lieux existants spécialement réaménagés. Ou bâtiment ambitieux, comme le complexe islamique à sept niveaux de la rue de Tanger (19^e), encore inachevé.

² En 1970, la France comptait une centaine de lieux de culte musulmans. En 2003, selon les données du ministère de l'Intérieur, il y en aurait 1 600 pour une population d'origine musulmane estimée très approximativement entre 3 et 4 millions de personnes

³ Par souci de simplification, et comme tous les établissements recevant du public, les lieux de culte recevant du public sont classés par le ministère de l'Intérieur et les services de la Sécurité civile selon leur surface et leur capacité d'accueil (moins de 250 fidèles, entre 250 et 500, de 500 à 1000, plus de 1000,...). A Paris, il y a 62 salles de prière (dont 40 en foyers), 101 en Seine-Saint-Denis, (dont 44 en foyers), 33 dans les Hauts-de-Seine, et 54 dans la Val-de-Marne.

⁴ Il n'en n'existe aucune en Seine Saint-Denis, qui est pourtant le département, « relativement à la composition de sa population « le plus musulman de France » selon le géographe Hervé Vieillard-Baron

⁵ VIEILLARD-BARON (2004) « De l'objet visible à la présence ostensible ? » *Annales de la recherche urbaine*. Urbanité et liens religieux, n°96, Puca.

L'islam parisien est en chantier. Des salles de prière bien équipées et insérées dans la ville dense demeurent structurellement sous-dimensionnées. Rue du Faubourg Saint-Denis (11^e), la mosquée Omar (dans le 10^e arrondissement), faute de place, organise deux prières collectives le vendredi et accueille lors de sessions successives ses ouailles. Étalement dans le temps, mais aussi dans l'espace parisien. A la Goutte d'Or et récemment à Belleville, les mosquées ne pouvant recevoir les nombreux fidèles dans des conditions décentes, le rassemblement canonique du vendredi occasionne des prières « hors les murs ». Depuis une quinzaine d'année, prier dans la rue (ou à tour de rôle) s'impose comme une solution bricolée pour résoudre localement la question d'une allocation foncière problématique au culte musulman. Si la privatisation temporaire de la voirie optimise le rapport entre surface disponible et capacité d'accueil des mosquées existantes, l'occupation rituelle de l'espace public suscite de nombreux problèmes. Du fait de cette prière dans la rue, les paroisses musulmanes du 18^e arrondissement sont par leurs fréquentations les plus importantes de France. Entre deux et cinq milles personnes, le comptage des publics pratiquants étant encore l'objet de controverses entre les responsables de la Ville de Paris et des mosquées, se rassemblent dans les rues de la Goutte d'Or. Chaque vendredi, une tension entre le *droit à la considération* des fidèles et le *droit à tranquillité* des riverains se manifeste dans le partage disputé de l'espace public. Mais pourquoi le rattrapage culturel de l'islam à Paris doit-il avoir lieu dans la rue ?

De l'embarras jusqu'au débat public sur l'islam en France, le trouble qui naît de la coexistence engage sur les bords de la prière des processus de justification, d'intervention et de réparation. Comment concilier urbanité et identité musulmane dans les territoires parisiens ? Le manque structurel de place peut-il justifier une privatisation positive de la rue par une minorité religieuse ? Cette occupation renouvelée chaque semaine de l'espace public ne nie-t-elle pas deux fondements de la ville : la coprésence (et ses conséquences) et la mobilité ? Face aux dérives du communautarisme et du différentialisme, le domaine public n'est-il pas inaliénable ? Comment les autorités locales abordent-elles ces questions ? Avec quels interlocuteurs ? Que connaît-on de la gestion parisienne de l'islam et des obstacles auxquels elle se heurte ? Que sait-on de ses « réussites » ?

Au bout de trente ans d'une négociation locale, depuis l'installation sauvage des mosquées, la démolition programmée des ilots insalubres qui les hébergeaient, leurs relogements provisoires, les chantiers inachevés, et l'occupation progressive de rues dans des quartiers en voie de rénovation, l'implantation de lieux de culte musulmans est dans Paris un processus fragile. Les effets (co)latéraux d'une gestion incertaine des collectivités locales, à l'image de

ces prières publiques de plus en plus embarrassantes, exigent de trouver enfin une place à l'islam dans la capitale.

De nombreux franciliens de confession musulmane se retrouvent régulièrement à Barbès, pour son ambiance, ses commerces dédiés, ses mosquées et ses prières collectives dans la rue. Ce quartier emblématique d'une présence musulmane désormais inscrite dans l'histoire longue de Paris est aujourd'hui désigné par la municipalité pour accueillir l'Institut des cultures d'Islam, qui consacre institutionnellement la polarité religieuse du quartier. La solution à l'inadaptation des lieux de culte doit prendre la forme paradoxale ou originale, selon les points de vue, d'un grand équipement culturel. La construction d'un « établissement public à vocation universitaire, culturelle et cultuelle pour l'intégration et le rayonnement d'un islam républicain à la Goutte d'Or » mobilise de fait élus locaux, députés, agents de l'administration locale et ainsi que les « recteurs », les responsables d'associations gestionnaires ou les bénévoles s'identifiant à l'islam. Le projet, dans sa conception architecturale et juridique, doit offrir la possibilité physique de prier dignement tout en inscrivant Paris « ville de la diversité culturelle » dans le réseau mondial des grandes métropoles. L'Institut des cultures d'islam y parviendra-t-il ?

Tout l'enjeu de cette enquête est de décrire la mutation d'expériences collectives et d'environnements institutionnels à partir de l'émergence de l'islam à Paris. Comment la trajectoire d'une mosquée, de son emprise hebdomadaire sur la rue ordonne-t-elle un horizon d'engagements, de concernement, de sensibilisations et de mobilisations à la Goutte d'Or ? Quels montages institutionnels, juridiques et politiques vont éventuellement permettre de trouver une solution à l'occupation rituelle de l'espace public et de gérer le problème tout aussi public de l'implantation d'un lieu de culte ? De la prière dans la rue au projet de l'Institut des Culture de l'Islam (ICI), cette recherche se propose de faire une ethnographie du fait musulman à la Goutte d'Or, en faisant le pari de comprendre à partir des logiques de proximité un processus de *stabilisation* et de *naturalisation* de l'islam dans la métropole.



Photo 1- Prostration / © Jean-Claude Aunos

La reconfiguration publique du culte musulman : Cadrage, débordement et controverses

En ce vendredi ensoleillé, l'extension du rassemblement est spectaculaire. Les trottoirs de la rue des Poissonniers sont largement occupés, ceux de la rue Polonceau sont méthodiquement préservés, la chaussée centrale est utilisée jusqu'à l'angle de la rue Richomme. Au sud, les premiers mètres de la rue de la Goutte d'Or accueillent les tapis et les cartons de retardataires. Il y a foule sur les trottoirs adjacents du boulevard Barbès. A l'exception de la piste cyclable qui marque une limite, l'accessibilité piétonne du boulevard y est maintenue au prix d'une vigilance constante des bénévoles qui déplacent en douceur les tapis qui s'y étalent. Côté boulevard justement, mais à l'opposé de la piste cyclable, la première rangée de fidèles est alignée le long d'une ligne imaginaire. A deux mètres des devantures. La conservation d'une bande inoccupée assure l'accessibilité au seuil des immeubles et des commerces. Ainsi, chalands et prieurs cohabitent sur des petits espaces et vaquent simultanément à leur occupation. Le guichet de la Société Générale, à l'angle de la rue de Goutte d'Or demeure ainsi ouvert. On retire encore son argent devant les fidèles prosternés. L'installation publique de la prière commence par la prise en compte d'une succession ou d'une superposition de seuils. L'étroite bande qui préserve les accès ouverts sert aussi à l'amplification du prêche. Le haut-parleur qui trônait sur une table d'appoint face à la porte latérale de la mosquée a été

remplacé par une série de petites enceintes discrètes reliées entre elles et posées à même le sol. Le prêche est sonorisé au plus près des tapis. Fils et rallonges électriques courent depuis leur source à l'intérieur du bâtiment le long de la première rangée. La démultiplication au raz du sol de la chaîne amplificatrice est-elle objet d'un accord ? Ou est-elle une innovation locale qui tiendrait compte des contraintes publiques de la prière ? Autre changement visible, signe du renouvellement permanent de l'accommodement. La circulation automobile est depuis le mois de janvier 2010 déviée le temps de la prière : soit d'après ses agents bénévoles, une suspension effective du trafic automobile rue des Poissonniers de 4 à 6 minutes tolérée par la préfecture.

La suspension se matérialise par le déploiement d'un ruban blanc, strié de diagonale rouges (qui délimitent habituellement les zones de travaux, les chantiers et autres interventions de maintenance sur la voie publique). Le ruban est déroulé au début de la prière entre feux et panneaux de signalisation, à mi-hauteur. Sa visibilité est soutenue par deux bénévoles qui complètent l'interposition. Les conducteurs qui devinent l'impossibilité du passage au dernier moment, sans en comprendre la raison manœuvrent brusquement dans le couloir de bus. Mais tous les automobilistes ne se soumettent pas à l'injonction civile des responsables de la mosquée. Les professionnels de la route comme les taxis contestent la déviation de leur itinéraire. Après discussions, ils obtiennent, comme la plupart des deux-roues un laissez-passer. Au cas par cas. Ce que permet encore l'élasticité de la barrière (les bandes plastique). Dans l'organisation du rassemblement, la suspension temporaire du trafic automobile est un progrès pour les bénévoles. Il autorise des traversées piétonnes au cœur du rassemblement et permet le dégagement rapide de la foule.

A la fin de la prière, certains bénévoles s'attardent avec les récalcitrants, justifient rétrospectivement leur intervention. Un volontaire au brassard revient après coup et explique pourquoi il demande à tout le monde de s'écarter de la piste cyclable, afin d'y maintenir la circulation piétonne. La gestion de la coprésence entre ceux qui « prient » et ceux qui « passent » se joue aussi dans ces conversations collectives à la fin de la prière. Mais la médiation des bénévoles exige une disponibilité de tous les instants. Le ménagement de l'accessibilité de la rue occupée active des compétences qui ne sont pas simplement des compétences d'appartenance, de musulmans pratiquants, mais des « compétences de rassemblement » : vivre en mitoyens est affaire de tact, d'indifférence civile dans la gestion des rencontres de personnes porteuses d'autres perspectives, d'autres convictions et d'autres intérêts. (Isaac Joseph, 1996).

Localement, un consensus fragile stabilise de vendredi en vendredi entre fidèles, habitants, élus, bénévoles et policiers, la gestion dans la rue du rassemblement musulman. Pourtant depuis quelques mois les confrontations se multiplient sur ses bords. A la courtoisie visuelle, aux conduites d'évitement qui caractérisent l'inattention polie de la majorité passante, se mêlent des regards inquisiteurs de passants surpris ou venus voir la manifestation publique de pratiques religieuses « minoritaires », « étrangères ». Le droit que s'accorde certains à ne rien cacher de leur curiosité, de leur fascination ou de leur répulsion suscitent une tension palpable dans les côtoiements. Des touristes égarés sur le chemin du Sacré-Cœur s'attardant sur le spectacle de la rue sont pris à parti, des femmes en train de regarder sont invectivées, des badauds prenant des photographies provoquent une bousculade à la fin de la prière.

Les petites confrontations entre curieux et fidèles génèrent parfois des attroupements évanescents. L'intervention des bénévoles consistant alors dans ces situations d'urgence, à accompagner un peu plus loin le passant en restaurant par des gestes et des mots, un monde commun : « Veuillez nous excuser... Oui, vous êtes dans la rue, vous pouvez prendre toutes les photos que vous voulez, mais tout le monde ne désire pas être pris en photo. Vous pouvez comprendre. Il suffit de demander » explique un responsable ; la médiation maintient en situation cette possibilité de regarder les choses du point de vue de l'autre : « Nous n'avons rien à cacher, nous prions dans la rue faute de mieux, la rue appartient à tout le monde, qu'on nous prenne en photo, où est le problème ? » demande un bénévole à un petit groupe de fidèles se dispersant.

Mais au-delà de l'autorégulation sociable de conflits d'usages, la controverse sur l'occupation rituelle de rues parisiennes rebondit avec une ampleur inédite. Durant l'année 2009 et la période de l'enquête, l'attention médiatique dramatise toute ostentation musulmane. Chronologiquement, les cortèges « islamistes » sont dénoncés au mois de janvier dans les manifestations parisiennes de solidarité aux palestiniens suite aux bombardements massifs de Gaza ; une mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national est créée le 21 juin 2009. Elle précède le vote d'une loi sur son interdiction dans l'espace public. Les polémiques successives entretiennent savamment l'amalgame entre migrant, immigré, arriéré, islamiste, machiste et terroriste. Dans l'intervalle, le 29 novembre 2009, les citoyens suisses ont accepté par 57,5% des voix une initiative populaire demandant l'interdiction de construire de nouveaux minarets sur sol helvétique. En France, slogans et discours islamophobes polarisent la campagne pour les élections régionales. Dans la métropole parisienne, Barbès devient « une enclave musulmane », des groupuscules partisans

dénoncent « l'occupation et le blocage de rues entières de ce quartier par des milliers de musulmans, chaque vendredi »⁶.

De nouveaux acteurs délocalisés s'emparent de la prière dans la rue. Il n'est plus question de la Goutte d'Or, des modalités locales d'un vivre ensemble, de ses contraintes écologiques ou de l'engagement familial de ses habitants. L'accommodement est contesté par ailleurs. Les modes de partage de l'espace public sont déterritorialisés. L'horizon du vivre-ensemble et du bien vivre-ensemble se reconfigure entre billets d'humeur sur des blogs militants et éditoriaux autorisés, à l'aune de débats idéologiques.

La prière hors les murs de la rue Polonceau participe désormais d'une controverse publique de l'islam inaugurée 30 ans plus tôt par le traitement médiatique de la révolution iranienne, puis scandée par une série intriquée de polémiques (à propos des « versets sataniques » de Salman Rushdie, « l'affaire du foulard » à Creil) et d'événements spectaculaires (Delthombe, 2005). Si on a fini par s'habituer à la présence musulmane, sa visibilité continue à poser problème (comme pour le foulard). Dans le cas de la prière, la publicité de la mobilisation rituelle de musulmans, tient à sa présence dans l'hypercentre de la métropole parisienne. Par ces reprises contradictoires, la prière dans la rue transcende son contexte et devient tout en la réactualisant une image publique selon les points de vue de l'islam de France, de l'islam en France ou de l'islamisation de la France. Rien de plus ambigu en réalité qu'une image de foule en prière à la porte d'une mosquée. Ne retrouve-t-on pas la même image de foule en prière, photographiée en contre-plongée, sur la page web d'un élu d'extrême droite et sur le site d'une association musulmane : « le premier peste contre le nombre « excessif » de mosquées, et de « musulmans » à Paris. Le second regrette « l'exigüité » et le nombre « limité » de lieux de cultes musulmans parisiens. Pour les uns l'islam prend trop de place, pour les autres il n'en a pas assez »⁷

Localement des conflits de publicité se substituent aux conflits mitoyens d'usages de la rue. Journalistes et militants ont remplacé les badauds. Cette coprésence suscite sur les bords du rassemblement la confrontation suspicieuse des regards. Les fidèles s'inquiètent en général des motivations d'observateurs de plus en plus nombreux. Un photographe indépendant, qui mitraille furtivement la prière redoute, en s'adressant à moi, les réactions : « tu as vu ce qui s'est passé avec riposte laïque ». Au mois de décembre, un photographe militant du parti

⁶ <http://www.ripostelaique.com/Dossier-sur-les-prieres-musulmanes,3890.html>.

⁷ Delthombe, T, Riéra J-M. Mosquées de Paris, Paris, Passager Clandestin, 2008

Debout La République « a été agressé rue des Poissonniers, par les miliciens de la mosquée Polonceau, alors qu'il se contentait de filmer les musulmans assis sur leurs tapis de prière »⁸

Parmi les participants à la prière, les provocations nourrissent les conversations :

- « Mais c'est le Front National, qui ne veut pas qu'on prie ! »
- « C'est politique »
- « Moi prier, je n'ai que ça, alors si je dois prier au milieu du boulevard, personne ne m'empêchera ». Et à l'attention d'un bénévole : « tu ne m'empêches pas toi, c'est bien ce que vous faites,... » (Extrait journal de terrain, vendredi 12 mars 2010)

Le « droit à l'image » des fidèles s'oppose violemment au « droit de prendre des photos dans l'espace public » de sympathisants dit « ultra-laïcs ». Prier dans la rue brouille les frontières entre vie publique et vie privée. Depuis que des images de croyants qui se reconnaissent circulent sur le web, les prises de vue à la source des images publiques de la prière sont contestées *in situ*. Filmant à la dérobée, un cameraman se fait alpaguer par des croyants qui lui répètent qu'il n'a pas le droit de les filmer, même dans un espace public : « Et vous, vous avez le droit de prier ? ».

Si « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »⁹, toute manifestation extérieure d'un culte serait soumise une autorisation préalable du Maire¹⁰. A l'exception de Paris où depuis la Révolution de 1789, processions et cérémonies religieuses sont encadrées par la Préfecture de police. A la Goutte d'Or, la prière dans la rue n'a pas de statut, ni temporaire, ni précaire ni révocable. Elle est un fait accompli, tacitement reconduit. Chaque vendredi, les croyants faute de place occupent les interstices de la démocratie locale. Daniel Vaillant, maire du 18^e arrondissement choisit de prendre en compte plutôt que d'interdire : « Les fidèles ne prient pas dans la rue par plaisir. J'assume donc cette cohabitation temporaire entre l'espace

⁸ <http://www.ripostelaique.com/Nouvelles-agressions-par-la-milice.html>

⁹ Article 10 de la constitution

¹⁰ Article 27 de la loi 1905, en conformité de l'article 97 du Code de l'administration communale. Selon la loi, l'occupation du domaine public par une personne privée est conditionnée par l'obtention d'une autorisation, « *en contrepartie de laquelle les collectivités territoriales perçoivent des redevances domaniales. Dès lors, les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques prévoient que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous* ».

L'alinéa 2 de l'article 1 du décret-loi d'octobre 1935 stipule que « *les manifestations à caractère religieux sur la voie publique sont soumises à un régime de déclaration préalable, à ne pas confondre avec un régime d'autorisation préalable* » ? (disposition relative aux processions catholiques)

L'alinéa 3 précise que « *les sorties sur la voie publique conformes aux usages locaux* » sont dispensées de cette obligation de déclaration préalable.

public et une démarche privée. Ce n'est pas bien, mais faute de mieux, on fait comme ça »¹¹. N'est-ce pas dans ces zones infra-législatives, que s'enracine la sensibilité d'un maire ? Pour autant, entre petites confrontations mitoyennes et agitation médiatique, l'occupation hebdomadaire de rues parisiennes par des musulmans suscite de nouveaux fronts d'alliance et d'opposition. Des opérations de contre-information, de critique ou de discrédit tentent de déstabiliser les résolutions en cours à la Goutte-d'Or

Le vendredi 21 mai 2010, une dénommée Sylvie François se présentant comme une habitante du 18e arrondissement de Paris, fille et petite-fille de natifs de l'arrondissement, ouvre sur Facebook un groupe « *Apéro géant saucisson et pinard à la Goutte d'Or* ». Dans l'exposé des motifs, elle justifie : « *parce que la rue Myrha et d'autres artères du quartier sont occupées, particulièrement le vendredi [jour de prière], par des adversaires résolus de nos vins de terroir et de nos produits charcutiers* »¹². Des acteurs coalisés dans des « publics partisans » s'emparent de la question de l'islam à la Goutte d'Or. Sur la toile, un *cercle Cicéron* de « juristes patriotes », un *comité Lepante*, « observatoire de l'islamisation des sociétés européennes, un *Poste de veille*, « observatoire de l'islamisation sur le Québec, du Canada et du reste de l'Occident » *Bivouac-ID*, site très violemment anti-islam dans la mouvance identitaire reprennent l'appel.

La date et l'heure de cet apéro géant- fixé le vendredi 18 juin à 18 heures 30, juste avant le match Angleterre/Algérie - sont rendues publiques sur Radio Courtoisie (le vendredi 4 juin). Dans la foulée, le Bloc Identitaire envoie des communiqués pour relayer l'information et s'associer à l'évènement. Riposte Laïque qui apparaît comme co-organisateur diffuse largement l'appel. L'association qui édite une revue électronique très active, animée par une petite dizaine de rédacteurs, envoie chaque semaine ses nouveaux numéros sous forme de communiqués à une liste de 30 000 personnes. Des associations satellites comme le *Projet Apache* (jeune identitaires franciliens) ou les *Terroirs parisiens* embrayent. La section parisienne des Jeunes pour la France (JPF) de Philippe de Villiers, des groupuscules se disant « Gaullistes » comme *Résistance Républicaine*¹³ se solidarisent.

Riposte laïque qui lutte « *pour l'égalité hommes-femmes et pour la République sociale* » apparaît comme co-organisateur. Créée en 2007, l'association commence à se faire entendre

¹¹ <http://www.lesinrocks.com/actualite/actu-article/article/paris-xviiiie-les-embouteillages-de-lislam/>

¹² <http://www.facebook.com/#!/group.php?gid=120706347964200>

¹³ Animée par Christine Tassin, militante à Debout la République de Nicolas Dupont-Aignan et qui a rejoint Riposte Laïque.

durant l'été 2009 avec une violente campagne anti-burqa. Depuis, cette association concentre l'essentiel de son discours sur la « menace » de l'islam. Son fondateur et porte-parole, Pierre Cassens, revendique « face à l'islamisation », une initiative de gauche, républicaine et laïque. La discrimination n'est plus fondée sur des arguments sur les races supérieures et inférieures. Elle s'argumente au nom de la lutte contre le « communautarisme », de l'universalité de la loi et de l'égalité de tous les citoyens au regard de la loi et de l'égalité des sexes.

Aujourd'hui, Riposte laïque est à l'origine d'un « apéro pinard saucisson » à la Goutte d'Or. Parmi ses membres, Maxime Lépante mène l'enquête à la Goutte d'Or, depuis le mois d'octobre (2009) sur « les prières musulmanes illégales dans les rues de France ». Il est l'auteur des vidéos qui circulent sur Internet¹⁴, il filme à la dérobée le « spectacle » des prières du vendredi des rues Myrha et Polonceau. Il constitue un dossier à charge sur le quartier, qui complète sur le site une argumentaire à destination des maires : « Constructions de mosquées : pourquoi il faut dire non »¹⁵. Pour Riposte Laïque, une mosquée est le « symbole de l'oppression sur notre territoire ». *« Il faut savoir que l'Islam n'est pas une simple religion, mais un code juridique et moral. De même les mosquées ne sont pas de simples lieux de prière. Elles sont à la fois des lieux de prosélytisme, des écoles coraniques, des lieux de rencontre et parfois des lieux d'embrigadement pour le djihad ou guerre sainte contre les « infidèles ».* Les images de rues parisiennes envahies chaque vendredi par les « islamistes » assurent le succès du site. Riposte laïque décide alors d'utiliser la médiatisation des apéros géants : « On s'est dit « comment faire pour attirer l'attention sur ce problème ? » Personne ne voulait bouger ou prendre en main ce problème. L'idée de l'apéro nous est venue naturellement. »¹⁶.

Pendant un mois, la rumeur enfla sur Internet. Des chroniqueurs relancent la polémique, dénoncent sur la forme un « apéro réactionnaire » mais s'interrogent sur le fond : n'est-il pas légitime de dénoncer une prière collective qui « annexe la rue pour faire la publicité de l'islam », pendant laquelle « des hommes intiment les passants à longer les murs » ?¹⁷ A la Goutte d'Or, les musulmans prient-ils dans la rue par manque de place ou par prosélytisme ?

¹⁴ <http://www.ripostelaique.com/Nos-videos-les-plus-spectaculaires,5020.html>

¹⁵ <http://www.ripostelaique.com/Construction-de-mosquees-pourquoi.html>

¹⁶ <http://www.rue89.com/2010/06/19/riposte-laique-qui-sont-les-organismes-de-lapero-pinard-155483?page=0>

¹⁷ Extraits de la chronique de Caroline Fourest sur France Culture du 11 juin 2010

Dans le quartier la « provocation » se diffuse par voie d’affiche (vendredi 11 juin). Les représentations locales militantes¹⁸ et partisans¹⁹ sont sur la brèche. Plusieurs demandes d’interdiction sont déposées en préfecture par la Mairie du 18e, le MRAP, et SOS racisme. Une conférence de presse est prévue à la Mairie. Daniel Vaillant y prendra publiquement position, une autre doit être organisée à l’Olympique (un café associatif rue Léon) par l’ensemble des associations et des formations de gauche de l’arrondissement. En attendant, une campagne locale de contre-affichage, « notre identité c’est notre diversité, pas de racistes dans notre quartier » fait consensus lors d’une première réunion, même si lors de discussions certains militants déplorent « qu’il n’y ait plus de charcutier dans notre secteur, que tous les bouchers [soient] hallal »

Le groupe de discussion de la section locale du Parti Socialiste s’anime, ses membres débattent par courriels interposés de l’opportunité d’un contre-rassemblement unitaire des partis de gauche du 18e, proposé par le Nouveau Parti Anticapitaliste : certains sont « d’accord pour une manif festive du côté de St Bernard mais avec du vin (du Languedoc de préférence) », mais d’autres redoutent un rassemblement devant l’Église « car le climat à la Goutte d’Or est en ce moment assez électrique » : de multiples accrochages entre des jeunes du quartier et la police (policiers blessés, des jeunes en garde à vue et déférés devant le juge) ont eu lieu.

L’« Apéro géant saucisson et pinard » doit se tenir quelques heures après les prières musulmanes du vendredi à la Goutte d’Or, et juste avant le coup d’envoi du match de football Angleterre – Algérie : « tout semble donc conçu pour donner lieu à des dérives, à des dérapages, voire à des violences, s’inquiète dans un communiqué le Maire de Paris pour qui « la menace contre l’ordre public est établie »²⁰. Le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, s’adresse quant à lui directement aux fidèles musulmans « qui se sentiraient gênés ou provoqués par une telle manifestation d’hostilité » à se rendre, vendredi, à la grande mosquée de Paris, située dans le 5e arrondissement. Il justifie avoir pris cette décision « dans le souci d’éviter tout trouble pouvant perturber la prière solennelle » des fidèles musulmans fréquentant la mosquée de la rue Myrha (dont les responsables contestent l’autorité de la mosquée de Paris).

¹⁸ Les Alternatifs, RESF, la Ligue des droits de l’homme

¹⁹ PS, PC, PG, NPA, Europe écologie

²⁰ Communiqué du 15 juin 2010 « Au sujet de l’apéro géant "saucisson et pinard" prévu le 18 juin à la Goutte d’Or » par M. Bertrand Delanoë

Finalement, la préfecture de police interdit, sans surprise, tout rassemblement le vendredi 18 juin jugeant qu'« en raison de ses conditions d'organisation, du lieu, du jour et de l'horaire retenu, ainsi que des projets de contre-manifestations qui sont apparus en réaction, cet événement de voie publique est créateur de risques graves de troubles à l'ordre public ». Interdiction de tout rassemblement à l'exception notable de la prière collective qui se déroule comme chaque vendredi dans les rues de la Goutte d'Or : « alors tu es venu voir ? » m'interpelle un bénévole, « y a rien à voir ! Tout le monde ne parle que de ça, que d'eux, mais regarde, il n'y a que nous ! ».

A l'occasion d'un événement qui n'aura pas eu lieu, le débat sur un mode de partage disputé localement de l'espace public, en multipliant soudainement les personnes concernées à un titre ou à un autre par la prière de musulmans dans la rue, s'élargit à la sphère controversée du bien vivre ensemble. Pendant une semaine du 11 au 18 juin, une série de discours, de réunions, de communiqués, d'entretiens et de conférences de presse d'élus (député, maire, adjoints), de représentants locaux de la société civile répondent à la provocation. Dans les conversations ou les forums en ligne suscités par la campagne médiatique, la question de « l'islam » et non plus de la manifestation hebdomadaire, révèle des oppositions mais surtout des alliances idéologiques inédites entre sympathisants, militants de la droite conservatrice, d'une nouvelle gauche réactionnaire, de fractions se réclamant « républicaines », mais qui ne peuvent concevoir de minorités en général et de musulmans en particulier que totalement assimilés et incroyants.

Tandis que de nouveaux acteurs délocalisés s'emparent de la prière dans la rue, aucun des responsables des mosquées du quartier n'est consulté ou ne prend part à la controverse. C'est le Maire du 18^e arrondissement qui justifie publiquement l'occupation : « la situation de ces milliers de personnes priant dans la rue n'est pas tolérable et personne ne peut s'en satisfaire » ; « Les fidèles eux-mêmes qui sont contraints à pratiquer leur culte dans des conditions indignes, les riverains qui ont le droit à un égal accès à l'espace public ». Daniel Vaillant « assume de ne pas demander au préfet de Police d'interdire physiquement ces prières dans la rue », tout en le remerciant « d'avoir l'intelligence de ne pas le faire ». Dans les discours, la prière dans la rue change de statut. La dérogation locale et implicite prend la forme explicite d'accommodement raisonnable « à la parisienne »²¹, dont les contours

²¹ Le Québec n'a pas choisi la voie légale pour gérer l'expression de la diversité religieuse dans les lieux publics, Il met de l'avant la notion d'accommodement raisonnable dont l'obligation se fonde juridiquement sur le principe d'égalité. L'approche québécoise favorise une gestion locale et au cas par cas des demandes à caractère

s'officialisent dans les déclarations : « les élus du 18ème, unanimes (majorité et opposition), ont demandé au préfet de Police le 1er février 2010, de mettre en place un dispositif concerté, partenarial, encadré qui garantisse la légitime liberté de circulation des riverains »²². Dans l'attente de la construction de l'Institut des Cultures d'Islam en 2012, « date à partir de laquelle plus aucune prière dans la rue ne saura être tolérée », la chaussée sera occupée par les fidèles et les trottoirs seront préservés pour les riverains. Si les modalités visibles de l'occupation se stabilisent au quotidien, celles d'un arrangement discret se publicisent à l'occasion d'un non-événement. Prier dans la rue est toléré par les pouvoirs publics (Mairie et préfecture de Paris), à condition d'en préserver l'accessibilité.

Chaque vendredi, l'organisation pratique de la grande prière pose la question de la privatisation de l'espace public. La rue Polonceau et la rue des Poissonniers n'appartiennent pas aux bénévoles mobilisés au sein d'une mosquée, dont ils ne sont d'ailleurs plus propriétaires. Entre cadrage public du culte et débordement citoyen, la prière dans la rue est de fait l'objet d'un *accommodement raisonnable*, dont je vais décrire les modalités pratiques d'existence en confrontant les points de vue des acteurs engagés dans la négociation pour trouver *une solution mutuellement acceptable* à l'embarras de l'espace public de la rue. Mais pour comprendre d'où cet espace privatisé de la prière tire-t-il sa légitimité à être approprié, je voudrais à ce moment de l'enquête, restituer à partir de documents, d'archives et d'entretiens, la genèse d'une arène publique locale autour de l'implantation d'un lieu de culte musulman.

religieux adressées par des individus ou des groupes. Les parties sont invitées à négocier pour parvenir à une solution mutuellement acceptable. L'accommodement doit être raisonnable, c'est-à-dire n'entraîner ni contraintes, ni inconvénients, ni coûts excessifs. Ainsi, les parties en cause sont tenues de chercher un arrangement raisonnable en tenant compte de la réalité. Aussi, en vertu du principe de réciprocité, l'exercice des droits et libertés est soumis à certaines limites comme le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général.

²² Extraits du communiqué de presse : <http://ps-paris18cgo.org/2010/06/16/conference-de-presse-de-daniel-vaillant-mercredi-16-juin-2010/>



Photo 2- Au 53 rue Polonceau / © Jean-Claude Aunos

La Mosquée de la rue Polonceau ou la chronique d'une disparition annoncée (1975-2000)

Étrangers, immigrés, musulmans, en arrivant à Paris dans les années 1960, des migrants confrontés à des mondes, dont ils éprouvent la réalité et la justice, sont soumis à des contraintes écologiques fortes. L'installation à la Goutte d'Or dans un vide en formation (Toubon, 1986, p.703) suscite des regroupements plus ou moins fluides autour de situations problématiques à résoudre qui mettent alors en jeu une « expérience créatrice » (Cefaï, 2009). Cherchant à répondre à leurs besoins, ces premiers regroupements de musulmans transforment leur environnement. La création puis l'intégration progressive d'une mosquée, si elle complète localement une infrastructure d'accueil (hébergement-alimentation-lieux de loisirs), elle met surtout à l'épreuve la marge de manœuvre de citoyens musulmans.

Au départ, il y avait une poignée d'hommes pratiquant chacun de manière isolée, et de temps à autres de manière collective, chez l'un ou chez l'autre, dans les foyers de travailleurs, dans une salle prêtée par l'Église catholique ou autre lieu de fortune. De jour en jour, le nombre de pratiquants s'accroît et les solutions bricolées se révèlent inadéquates. Germe alors l'idée de disposer durablement d'un lieu propre à la célébration de la prière du vendredi. Ici commence

un parcours semé d'embûches : collecte des fonds, création d'une association, identification d'un lieu, négociation avec les pouvoirs publics, construction et aménagement.

L'émergence locale de l'islam

Si cette mosquée n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'une étude particulière, elle est signalée par Gilles Kepel dans son premier panorama d'un « islam de France » (1987), parmi ses mille mosquées et lieux de prière, ses 600 associations confessionnelles avec ses trois millions de musulmans :

« Si la mosquée al-Fath ne peut rivaliser, en 1987, par son rayonnement ou son ampleur, avec les trois « cathédrales » islamiques de la capitale que sont la Mosquée de Paris, la mosquée de Stalingrad et celle de l'association Foi et Pratique, rue Jean-Pierre Timbaud, elle est toutefois très fréquentée, et son fondateur est un personnage écouté dans les milieux musulmans piétistes ». (« Les banlieues de l'islam », p. 218)

Cette analyse de la naissance d'une religion vécue par ses principaux protagonistes, réserve quelques pages²³, à cet exemple d'un accès direct au financement d'origine saoudienne donné par le responsable et le fondateur de la mosquée *al-fath* (on y reviendra). Le cas de la mosquée de la rue Polonceau intéresse car elle met en lumière un tournant. En facilitant l'accès à la propriété, la « manne pétrolière » en provenance de la péninsule arabique change localement la donne. Jusqu'alors, les musulmans pratiquants n'avaient la jouissance que de salles de prière octroyées par leurs patrons ou les bailleurs sociaux. Autant de concessions qui à l'usine (comme Renault à Billancourt) ou dans les foyers de travailleurs (Sonacotra) composaient un « islam de paix social », soustrait de fait à l'espace public. Une discrétion qui avait permis un premier développement en France.

Dans cette première configuration, l'entreprise ou le gestionnaire s'interposent entre les fidèles et la collectivité. En revanche, comme le souligne Gilles Kepel, quand le parrainage d'un riche donateur pétrolier débloque l'acquisition de locaux, dans les quartiers résidentiels, destinés à être mis à bas pour y édifier mosquées et minarets. La nouvelle situation oblige les municipalités à intervenir. De fait, des tensions locales surviennent, au moment où des flux financiers étrangers ont permis, de faire passer les lieux de cultes musulmans en France, d'un statut locatif à celui de propriétaire des murs et des sols. Désormais les associations musulmanes inexpérimentées mais propriétaires s'inscrivent dans l'espace public et doivent gérer sans médiations leur relation avec l'environnement urbain et politique. C'est ici que

²³ pp. 177, 216 et 217 de la version de poche

commence la mise en intrigue de la mosquée *al-Fath* et cette tentative de reconstituer l'histoire d'une mosquée au moment où celle-ci disparaît.

Le geste fondateur (1963)

Dès le milieu des années 1960, les débuts du regroupement familial freinent les projets de retour et suscitent une « demande d'islam » sur le sol français. Dans le monde du travail, les entreprises ne réagissent pas défavorablement à la demande alors que dans les foyers de travailleurs, l'aménagement de lieux de culte dans les parties communes a été utilisé pour neutraliser des revendications plus politiques ou économiques (prix des loyers et les conditions de vie). Mais à l'image de Moussa, ces toutes premières demandes d'islam sont surtout le fait de groupements locaux de croyants, des hommes célibataires livrés à eux-mêmes, cherchant à remédier à la vacance d'offre culturelle, inhérente à la situation d'immigration dans laquelle ils se trouvent. Claire de Galembert rappelle que dans ses enquêtes (2004-2006), ses interlocuteurs se rejoignent sur le fait qu'au commencement de leur quête d'un endroit pour célébrer la prière, il n'y avait rien. Moussa Diakité décrivant son arrivée à Paris insiste sur ce vide :

« C'était le 21 juin, un samedi. Je cherchais un hôtel du côté Barbès. Je me suis trouvé coincé dans la rue à l'heure de la prière. Impossible de ne pas dérouler mon tapis à même le trottoir, sur le pont du chemin de fer, au-dessus de la gare du Nord ». (Moussa cité dans « Les banlieues de l'islam », p. 217)

Masjîd al-Fath la bien nommée²⁴ (1975)

« Quand on a créé la mosquée, on ne lui a pas donné de nom. Des Pakistanais (du mouvement du Tablîgh) nous ont demandé comment s'appelait la mosquée. L'un des pratiquants a dit : « on va l'appeler Masjîd al-Fatah » et ce nom lui est resté. Ce nom signifie « ouvrir », « débiter quelque chose dans un endroit », « créer quelque chose qui n'existe pas ». (Entretien avec Moussa Diakité, Paris Goutte d'Or, n°3-4, juin 1985)

Ce moment fondateur est l'objet d'une description concise, comme un contrepoint à l'histoire des grandes mosquées parisiennes :

« Malien de l'ethnie Sarakolé (ou Soninké), arrivé en France en 1963, il ouvre quelques années plus tard à Barbès une échoppe de tailleur, dans laquelle il réserve un espace pour la prière. Habité de la foi ardente que partagent beaucoup d'Africains musulmans immigrés, il loue un petit local dans un immeuble vétuste au 53 rue Polonceau. Peu à peu, la salle de prière

²⁴ *al-Fath* est le nom d'une prière musulmane, du nom du premier verset du Coran et qui signifie l'ouverture ou le début. D'autres mosquées homonymes ont été fondées en France à la même époque (à St-Etienne par exemple)

occupe une grande partie de l'immeuble. (« Les banlieues de l'islam », p. 218)

Ainsi au départ, Moussa habite au 13 de la rue Léon, dans un immeuble vétuste qui a été depuis démolit et remplacé par des logements sociaux de l'OPAC. Il habite un petit appartement du premier étage et occupe au rez-de-chaussée un petit atelier de couture qu'il aménage pour des prières collectives (1972). « Des caves, des garages et autres locaux de fortune servent de lieu de refuge à une religion quasi clandestine qui n'intéresse ni l'opinion ni les pouvoirs publics. C'est le temps du mépris où la pratique de l'islam se fait aussi discrète que les travailleurs immigrés qui rasant les murs de la société française »²⁵

Quand les locaux de la boucherie adjacente se libèrent, il s'empresse de les louer et de convertir les lieux en salle de prière, fréquentée alors par un petit groupe de croyants. Des voisins, des africains, mais surtout des jeunes comme lui originaire de sa région (Nioro du Sahel au Mali), qu'il a rencontrés pour la plupart sur la route de son premier pèlerinage (1964) : un périple à l'époque d'une trentaine de jours, par train jusqu'à Marseille, par bateau ensuite pour rejoindre Beyrouth, par avion enfin pour arriver à Djeddah. Le voyage en terre sainte rapproche les pèlerins de même origine, des affinités se créent en chemin, des liens se nouent au retour. Un petit groupe de croyants parisiens se constitue. C'est dans la ferveur du hadj que l'idée de Moussa de fonder une mosquée à la Goutte d'Or est née : « *Que Dieu nous donne la chance de faire une mosquée ici* »²⁶.

Si Moussa a attendu pendant huit ans en travaillant dans différentes administrations publiques pour avoir les moyens d'ouvrir un local, il cherche dans l'urgence et dans le quartier un lieu plus grand pour accueillir des fidèles toujours plus nombreux. Il trouve une cave libre au 53 rue Polonceau (1975). La cave spacieuse est abandonnée... Une opportunité à ses yeux pour enfin fonder une mosquée dans le quartier. Mais ce choix ne fait pas consensus parmi les fidèles. Une cave n'est pas digne d'une mosquée. Le groupe anonyme de fidèles qui s'était rassemblé autour du gourbi de la rue Léon éclate. Certains dont l'imam rejoignent la rue Riquet et son foyer.

Mais Moussa ne renonce par pour autant à son projet. Tandis que ses coreligionnaires d'origine sénégalaise, malienne et mauritanienne rejoignent les foyers de la Sonacotra, il investit en 1975 la cave du 53 rue Polonceau. Moussa négocie avec son propriétaire (une

²⁵ Ahmed Boubeker. La reconnaissance publique de l'islam de France : entre gestion locale et communauté d'expérience. Cahiers de la sécurité, *la gestion locale de l'islam*, INHES, n°62, troisième trimestre, 2006

²⁶ Entretien avec Moussa, Oumar Diakité et Fissourou du 29 janvier 2010

certaine madame Laï, qui vivait alors dans le 15^e). Il obtient un bail et devient locataire. La cave inoccupée depuis des années est insalubre. Moussa rénove entièrement l'espace souterrain et engage des aménagements lourds : une dalle de ciment est coulée, les murs sont enduits et repeints. Autant de travaux qui viabilisent la nouvelle salle de prière. La mosquée se limite alors à la cave de l'immeuble. Les trois étages sont habités, mais la copropriété fautive d'entretien est délabrée. Dans l'entrée, un long couloir, à gauche, une porte discrète donne sur un escalier qui mène à la cave restaurée. L'endroit n'est pas encore connu et encore moins reconnu comme un lieu de culte. Les premiers fidèles ne côtoient les résidents que dans le couloir. Cela ne devait pas durer.

Moussa Diakité est un pionnier. La mosquée de la rue Polonceau, indépendante de toutes structures d'encadrement (entreprise, organismes bailleurs, amicales,...) répond « à une fonction sociale et culturelle immédiate, dans un environnement particulièrement ingrat, celui des prolétaires musulmans à qui elle rappelle qu'ils ne sont pas un pur facteur de production sous-rémunéré, mais des hommes, c'est-à-dire dans un tel contexte des croyants » (Kepel, 1987).

Devenir propriétaire (1977-1983)

Moussa devient une personnalité qui se confond localement avec la mosquée qu'il construit en véritable petit entrepreneur privé : dons des fidèles, facilités par le principe islamique de la *zakât*, (l'aumône) et mobilisation des capacités de la communauté, savoir faire et force de travail. Il invite maçon, peintre, plombier à travailler bénévolement à l'aménagement de lieux qui s'agrandissent qui ne lui appartiennent pas encore. La sédentarisation de l'immigration et l'usage de nouvelles ressources locales dont celle du commerce financent cette transplantation de l'islam à la Goutte d'Or.

Moussa entre dans les lieux par son sous-sol comme locataire (1975-1982). Le vendredi, la cohabitation avec les locataires de l'immeuble devient conflictuelle. Une foule compacte se rassemble dans les parties communes de l'immeuble entravant (déjà) l'accès aux appartements. Les locaux d'un artisan d'origine yougoslave occupent le rez-de-chaussée et une partie de la cour intérieure. Moussa rachète de manière informelle le bail de l'artisan, sans que le propriétaire ne soit informé du changement de locataire, lequel demande un dédommagement pour quitter les lieux. Les deux parties se mettent d'accord sur un prix. Ces travaux successifs valorisent un patrimoine insalubre que la propriétaire désire depuis longtemps vendre. Moussa l'entrepreneur, en dépit du succès de la salle de prière et de ses

quêtes, n'a pas les fonds nécessaires. Cet « islam des pauvres » reste confiné dans des espaces locatifs. Alors, lorsque la propriétaire décide de se séparer définitivement de ses locataires pour vendre, Moussa risquant de tout perdre décide de faire l'appel à la solidarité des ligues et des états islamiques.

Pour la Ligue islamique mondiale (LIM), qui ouvre son bureau parisien à la même époque (1977), la propriété des mosquées est l'enjeu d'une deuxième phase de « l'islamisation » en France. Alors que le bureau organise l'inventaire des lieux de culte musulmans dans l'hexagone, centralise les aides financières tout en définissant des critères propres d'allocation (nombre de musulmans concernés par la mosquée, coût du projet, participation financière des fidèles, différentes activités envisagées²⁷, et la propriété définitive du local), Moussa rencontre d'autres porteurs de projets qui se disputent les subsides saoudiens. Son dossier n'aboutissant pas, il part à la Mecque dans l'espoir de trouver de quoi financer la transaction. Il explore des canaux parallèles, en quête (toujours) d'un parrainage sans intermédiaire. A l'occasion d'une *'umra*, d'un petit pèlerinage sur les lieux saints, il se rend à La Mecque et à Médine, pour prospecter photos des travaux en cours à l'appui, des hommes influents, théologiens et financiers, susceptibles de prêter une oreille attentive aux appels aux dons.

Mais c'est « par hasard »²⁸ dans une mosquée de Djeddah qu'il sympathise au moment de la prière avec un fidèle. Échanges de politesse en arabe, Moussa fait connaître ses intentions et la présentation de son projet se poursuit au domicile de son interlocuteur : M. Banamah. La construction d'une mosquée dans le centre de Paris intéresse le riche commerçant qui lui promet des fonds : 770 000 francs, de quoi payer comptant l'acquisition des murs :

« Si j'avais voulu, j'aurais pu demander n'importe quoi. J'ai préféré m'en tenir à ce que j'avais déjà. D'autres sont revenus avec de l'argent et des projets pleins les poches, qui n'ont jamais abouti. Il y a même de véritables « escroqueries à la mosquée ». Maintenant (en 1983), les Saoudiens se méfient et il est difficile de trouver de l'argent. » (Moussa cité dans les banlieues de l'islam, p.218)

Les donateurs sont nombreux et commanditer une mosquée à l'étranger sans passer nécessairement par les circuits officiels de la Ligue est une activité en pleine expansion. Dans les années 80, la fourniture directe de fonds à des projets de mosquées se multiplie sans que les donateurs ne maîtrisent ni le devenir de la subvention ni la participation à la gestion du lieu de culte. Dans le cas de la mosquée *al-Fath*, le donateur se rend en personne au 53 de la

²⁷ Enseignement de l'arabe et du Coran, prédication,...

²⁸ Entretien avec Moussa Diakité

rue Polonceau (1982). Il y vient même plusieurs fois avec son frère pour finaliser des acquisitions successives dans la copropriété. Ainsi, il achète d'abord la cave, le local du rez-de-chaussée et un appartement au premier, puis la totalité des appartements de l'étage. L'acte de vente est notarié avant le début du programme de rénovation urbaine du secteur « Château-Rouge ».

M. Banamah est un bienfaiteur prudent : « Son parrainage a été avalisé par le mufti du Royaume d'Arabie Saoudite, Ahmed Benbaz » précise Bernard Godard, chargé de mission au ministère de l'Intérieur. En effet, la mosquée de la rue Polonceau, comme tous les lieux de culte musulman du XVIII^e arrondissement de Paris est l'objet d'une note de synthèse (rappel historique, organisme gestionnaire et responsables du lieu de culte, activité culturelle), elle circule parmi les élus de l'équipe municipale, informant les origines de la mosquée :

« Les fonds proviennent d'un donateur, un homme d'affaire saoudien, M. Said BANAMAH, aujourd'hui décédé, dont l'héritier serait M. Baker Mohammad BANAMAH qui vivrait à Djeddah. L'héritage n'a pas été encore réglé et l'indemnisation de l'expropriation (qui revient au donateur) est actuellement consigné sur un compte à la caisse des dépôts en attendant que les héritiers décident d'un éventuel don à l'association. » (Bernard Godard, cf. supra)

A cette époque, les financements saoudiens des mosquées et des associations islamiques en France intéressent déjà Bernard Godard qui publie alors sous pseudonyme²⁹. En dépit de cette « manne pétrolière » spectaculaire, la pauvreté des premiers lieux de culte ne permet pas d'imaginer qu'il existerait un trésor caché chez les musulmans. La construction d'un édifice religieux n'est pas une mince affaire. Aujourd'hui encore, du projet à la finalisation, un périple incertain attend les promoteurs de lieux de culte. Il faut en moyenne une dizaine d'année pour mener à son terme un projet et le financement reste en majorité le fait des musulmans de France, par les quêtes, les dons de quelques notables (commerçants) et des simples fidèles.

Huit années après son installation, Moussa jouit de l'usufruit de la cave et des appartements. La gestion du lieu relève d'un groupe informel représenté par Moussa Diakité, propriétaire par procuration. Le bouche à oreille assure la publicité de la salle de prière et permet la localisation de rassemblement encore discret. Elle attire, de vendredi en vendredi, des pratiquants toujours plus en plus nombreux. La cave est submergée, les parties communes du

²⁹ Hervé Terrel, « l'islam arabe en France », *les Cahiers de l'orient*, n°3, 3^e trimestre 1986. Après vingt années passées à la Préfecture de Police de Paris (1977–1997), comme fonctionnaire, il rejoint le cabinet du ministère de l'intérieur de Jean-Pierre Chevènement puis de Daniel Vaillant, chargé de l'islam.

rez-de-chaussée occupées. Cette série d'acquisition inaugure l'expansion verticale de la mosquée. Désormais chez lui, Moussa qui a négocié le départ du yougoslave jouit de fait de la totalité du rez-de-chaussée. Il en profite pour complètement réaménager le bâtiment. Dans la cour intérieure, il fait construire au-dessus des anciens locaux de l'artisan, un niveau supplémentaire. Au premier étage, une porte est percée, les cloisons entre les appartements sont abattues composant un vaste plateau qui ouvre sur la nouvelle extension. La mosquée s'agrandit encore, se consolide mais n'a toujours pas d'existence officielle.

Déclaration de l'association (1984)

A partir de l'année 1981, l'abrogation par les pouvoirs publics du décret de 1939 interdisant le droit d'association aux étrangers permet aux premières revendications religieuses de se formuler et suscite un véritable essor des lieux de culte. La demande d'islam née avec l'arrivée des familles allait dorénavant trouver un cadre institutionnel (incertain on le verra) pour s'affirmer et consolider ce qui pouvait déjà exister. La mosquée non déclarée de la rue Polonceau, est depuis le 2 juillet 1984, officiellement gérée par l'association *Djama'at al-Fath*. Les contours de l'association à sa création demeurent flous, il n'y a pas dans les statuts d'information sur la composition du premier conseil d'administration. Ce bureau fantôme rappelle que la « création d'associations demeure dans la plupart des cas formelle, les lieux islamiques étant gérés à partir du réseau de relations personnelles [...] le régime juridique n'est qu'un outil pour acquérir une reconnaissance auprès des institutions, l'organisation interne étant fondée sur les réseaux de solidarité régionale et nationale. » (Cesari, 2006)

L'association est gérée comme une véritable entreprise familiale. Moussa Diakité à l'instar d'autres « petits entrepreneurs » de mosquée va progressivement (au fur et mesure de la « socialisation » de la mosquée) instaurer une gestion, garante des équilibres fragiles entre les différentes parties concernées par le lieu de culte : les fidèles, le personnel religieux, les fédérations et les donateurs. Si le lieu de culte est depuis sa fondation fréquenté par une majorité de fidèles d'origine Soninké, il accueille également de nombreux musulmans d'origine marocaine ou algérienne. Les fidèles sont donc de toutes origines, les prêches n'ont pas d'orientation politique³⁰, les membres de l'association sont même très méfiants vis-à-vis

³⁰ Mais comme le souligne le rapport d'ICG « l'élément déclencheur du recrutement dans un groupe activiste est moins l'argument théologique d'un prêche que l'image véhiculée par les cassettes de propagande mettant en scène l'oppression en Palestine, en Bosnie ou en Tchétchénie : À la tête d'un groupe soupçonné de préparer un attentat contre l'ambassade des États-Unis à Paris, Djamel Beghal par exemple se radicalise au contact de vidéos de propagande de la mosquée Polonceau dans le XVIIIe. Il rejoint un peu plus tard les leaders *jidhistes* de

d'un islam politique maghrébin qui s'affirme de plus en plus au pays (Front islamique du salut algérien) et bientôt dans le quartier.

Si la constitution en association du clan Diakité consacre officiellement l'existence du lieu de culte, celui-ci demeure une affaire privée, un statut que la réhabilitation publique du quartier va modifier. La rénovation de la Goutte d'Or amorce en quelque sorte un processus de « municipalisation » de la moquée de la rue Polonceau.

Projet de relogement (1985)

La logique de table rase commande un vaste plan de la Ville de Paris de renouvellement urbain. Votée en 1983 au Conseil de Paris, l'opération de rénovation du quartier « Goutte d'Or Sud » a vu se succéder et se superposer plusieurs programmes d'urbanisme : résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et démolition – reconstruction après déclaration d'Utilité Publique (DUP). A la Goutte d'Or, après une dizaine d'année de mobilisation discrète, à l'initiative de Moussa Diakité, l'immeuble vétuste où se trouve la mosquée *al-Fath* est condamné. Ce problème touche régulièrement « les moquées spontanées », dont un grand nombre se crée dans les quartiers insalubres, seuls accessibles, par la modicité des loyers, aux travailleurs immigrés.

A Paris, le précédent le mieux documenté reste le cas de la mosquée de Belleville. La destruction de l'îlot qui hébergeait la mosquée est planifiée. Un vendredi après la prière en congrégation, le plancher de la salle du premier étage s'est effondré. La démolition pour péril est inévitable et la quête d'un nouvel oratoire un éternel recommencement. Une pétition de copropriétaires dissuade l'association de s'installer dans un immeuble à proximité dont elle a acheté les locaux du rez-de-chaussée et du sous-sol : « non seulement l'affluence des fidèles mettrait en péril, plaide-t-on, la sécurité du bâtiment, mais elle contraindrait à définir des règles de cohabitation qui effraient la population française. Le problème se pose presque à chaque fois qu'une mosquée a été consacrée » (Kepel, 1991)

Pour retrouver un lieu de culte, l'association accepte l'offre des prêtres de l'église voisine de Notre-Dame-de-la-Croix de Ménilmontant, qui leur offre gratuitement l'usage de la crypte. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une politique générale de l'épiscopat français envers l'islam, qui tend à mettre des locaux paroissiaux à la disposition des communautés

Londres et Birmingham où il se trouve par exemple Abou Qatada. Voir Ali Laïdi, *Le jihad en Europe. Les filières du terrorisme islamiste*, Paris, 2002, p. 48.

musulmanes souhaitant établir un oratoire (Kepel, 1991). En 1981, l'association rassemble les fonds pour acquérir un entrepôt rue Tanger (19^e) : « idéalement situé du point de vue géographique, le nouveau centre se trouve au cœur de la région parisienne, dans un secteur à forte population musulmane ». Cinq années ont été nécessaires pour la réinstallation non-programmée, près du métro Stalingrad de la mosquée. A Belleville, les plans de réhabilitation de l'îlot n'ont jamais mentionné l'existence d'un lieu de culte musulman.

Rue Polonceau, la décision de démolition a des conséquences toutes autres. Si l'expropriation intervient dans le cadre de l'opération de rénovation de la Goutte d'Or Sud, sans concertation :

« La Ville ne nous a jamais contactés : on entend des rumeurs, des nouvelles de ci, de là, nous n'avons jamais eu de notification officielle. Personne ne nous a convoqués pour nous demandé notre avis : or nous faisons parti de la société, ils devraient nous demander notre avis. Nous leurs avons écrit voilà presque deux mois, mais nous n'avons toujours pas de réponse. » (Entretien avec Moussa Diakité, Paris Goutte d'Or, n°3-4, juin 1985)

C'est à la faveur de ce programme urbanistique de transformation du bâti, que l'espace local de la Goutte d'Or devient le théâtre des premières mobilisations « habitantes » et de revendications associatives pour le relogement sur place et la patrimonialisation du faubourg. Même si minoritaire, elle reste à la marge de la confrontation citoyenne, à la suite de décisions administratives, le sort de la mosquée ne concerne plus exclusivement ses promoteurs privés.

« On (l'association Paris Goutte d'Or) n'était pas parti prenante dès le départ, mais quand on y repense ce qui a été la cause de l'ensemble, c'est que le commissaire enquêteur, au moment de l'expropriation avait mis dans les réserves, dans les recommandations que la Ville devait reloger le local associatif, donc la mosquée [...] La problématique de la mosquée ne s'est posée que parce qu'elle se trouvait dans un immeuble à détruire. » (Michel Neyreneuf, entretien du jeudi 7 mai 2009)

La rénovation et les controverses (techniques), qu'elles suscitent donne une visibilité publique inédite à la mosquée. Jean-Claude Toubon et Khelifa Messamah rappelle que dans les premières moutures du plan d'aménagement que le parti pris architectural et urbain vise à banaliser et normaliser l'espace, « en lui gommant tout marquage qui pourrait renvoyer à la population actuellement en place ». D'ailleurs, insistent-ils, la Ville dans un premier temps, s'est montrée très réservée à l'idée « d'une réimplantation de la mosquée sur le secteur »³¹.

³¹ Jean-Claude Toubon, Khelifa Messamah, *Centralité immigrée, le quartier de la Goutte d'Or*. Paris, L'Harmattan-Ciemi, 1990, tome II, p.736

Pourtant, à la différence de Belleville, quelques années plus tôt, l'enquête publique reconnaît l'existence de l'association loi 1901 et recommande son relogement. L'avenir de la mosquée est pris dans les contradictions des intentions municipales. Rapidement, les limites juridiques et politiques de l'opération envisagée, oblige la Ville de Paris à abandonner son ambition initiale : le renouvellement massif des populations par la transformation du bâti. La procédure d'expropriation prévoit de réinstaller le lieu de culte (obligation légale). Dans les nouveaux plans d'aménagement, un emplacement est même prévu, les urbanistes imaginent alors une placette dédiée à la réinstallation de la mosquée :

« En réalité, c'était pour pouvoir mettre la mosquée mais un peu en retrait. Cela avait été conçu au départ comme ça. On ne nous l'avait jamais dit...mais à ce moment là le projet de la poste, de la crèche est venu, donc exit la mosquée. » (Michel Neyreneuf, entretien du jeudi 7 mai 2009)

Le recoin réservé échouera finalement à la Poste, laissant la question de la relocalisation du lieu de culte en suspend.

Le projet du boulevard de la Chapelle (1993-1996)

Avec sa démolition programmée, le sort de la mosquée tombe en quelque sorte dans le domaine public local. Désormais, le processus de relogement ressort pour l'essentiel des compétences communales : attribution de terrain, plan d'occupation des sols, instruction des demandes de permis de construire, mise aux normes de sécurité posées par la législation relative aux établissements recevant du public. C'est à cette échelle que se jouent principalement depuis les années 1980 les négociations et transactions initiales entre les multiples figures que peuvent prendre la puissance publique et les individus et groupes s'identifiant à l'islam (De Galembert, 2006). Ainsi, l'islam fait partie intégrante du paysage urbain de la Goutte d'Or, sinon comme un fait social dont la légitimité serait reconnue par tous, du moins comme une donnée de terrain incontournable dans les espaces publics locaux. Et c'est à l'occasion du déménagement de la mosquée rue Polonceau que s'improvisent les premières pratiques de gestion du fait islamique par les acteurs publics, au premier rang desquels figurent élus d'arrondissement et administrations de la Ville de Paris.

L'incertitude et les contraintes extérieures d'insalubrité, créent un espace « d'intérêt et de compréhension mutuel » qui contribue à élargir le champ des interactions au-delà du bâtiment de la mosquée. La question de son relogement participe de la mobilisation associative, non plus de riverains bornés qui s'opposent à l'intervention, mais de citoyens experts mobilisés au sein d'un regroupement inter-associatif qui réorientent la rénovation du quartier en lui

conservant sa part « populaire et multiculturelle ». La médiation de Paris-Goutte d'Or aboutit à une rencontre avec Alain Juppé³², alors Maire du 18^e arrondissement, qui s'empare personnellement du dossier. Toute réflexion et décision concernant la mosquée se tient au niveau de son cabinet ou en bureau –, c'est en quelque sorte une manière de le sortir du droit commun en lui conférant un statut d'exception sur lequel le maire engage son autorité.

Le traitement public du relogement de la mosquée amorce la construction fragile d'un réseau d'acteurs pertinents. Comme le remarque la sociologie des organisations, « la perception d'un problème ne suffit pas pour pouvoir s'en saisir. Encore faut-il que les acteurs de l'organisation puissent construire le réseau d'interlocuteurs pertinents [...] pour agir avec succès » (Friedberg, 1997, p.102). Dans un champ islamique fragmenté et faiblement intégré, l'identification des acteurs pertinents et efficaces s'avère en effet souvent hasardeuse. Et l'absence d'interface entre l'islam local et le monde politico-administratif ne facilite pas cet apprivoisement mutuel.

Le Maire organise la première réunion officielle entre les protagonistes du dossier : les responsables de l'Opération à la ville et les représentants, et des gestionnaires de l'association, soutenus par la Fédération Islamique des Musulmans originaires d'Afrique Antilles des Comores (FFAIACA³³), à laquelle appartient désormais Moussa Diakité.

Moussa est sceptique. Aussi précaire soit sa situation, il est chez lui au 53 et sa mosquée est un haut-lieu du quartier. Il profite du statut-quo et se méfie de ses alliés. Pour la fédération, qui représente une communauté importante, mais peu de lieux de culte, pouvoir négocier le destin d'une mosquée au cœur de Paris est une aubaine. Les acteurs se mettent d'accord sur les grandes lignes de l'opération : un relogement transitoire en attendant la construction d'une

³² En suivant Jacques Chirac à Paris, il s'implante dans le 18^e arrondissement de la capitale, terre de la « bande du 18^e » des figures socialistes que sont Lionel Jospin, Daniel Vaillant, Bertrand Delanoë et Claude Estier. Il devient secrétaire général du RPR (1988-1995). Après avoir été député européen lors du scrutin de 1984, il est élu député de Paris lors des législatives au scrutin proportionnel en 1986, et réélu dans la 18^e circonscription en 1988 au scrutin uninominal, puis en 1993 dès le premier tour bénéficiant de sa forte présence sur le terrain et du soutien populaire allant au-delà de son camp.

³³ Née en 1989, à la suite de la création par Pierre Joxe du CORIF où les Africains noirs, les comoriens et les antillais ne sont d'abord pas représentés. Son président, Moussa Touré, *qadi*, marabout de profession, est bien connu à Paris où il officie. Son secrétaire général est mouride (tous deux sont sénégalais). Cette fédération compte une trentaine d'associations déclarées et une 20 d'autres informelles, dont toutes les confréries sénégalaises (Mouridiyya, Tidjaniyya et toutes ses branches, Qadiriyya, Layéniyya) et même les hamallistes originaires du Mali. Représentante des musulmans africains, elle siège aujourd'hui au CFCM. Le professeur Assani FASSASSI en est le porte-parole. El Hadj Moussa Toure son président. Elle affiche sa spécificité néfro-africaine, mais est parfois brocardée par les autres composantes de IDF à cause de sa forte composante maraboutique. (Godard, 2006)

mosquée digne de ce nom. Même si les contours du projet restent flous, l'engagement du Maire rassure. La Direction de la construction et du logement suggère à l'époque, d'installer le lieu de culte à l'intérieur d'un îlot qui venait d'être livré rue des Gardes (côté impair). Quand Moussa découvre qu'il s'agit d'un parking, il refuse et démissionne d'une fédération trop conciliante. Il a surtout peur de se faire déposséder de sa mosquée. Il faut dire, qu'en dépit de l'engagement d'Alain Juppé, cette solution provisoire ne règle ni la question de la localisation définitive, ni le problème du projet architectural, encore moins les modalités d'une convention que devrait négocier l'association gestionnaire de la mosquée et la Ville de Paris. « Sortir l'islam des caves », si la diffusion de l'expression dans la rhétorique politique des élus locaux semble attester un changement de position, il demeure pourtant bien des interrogations et des hésitations quant aux modalités concrètes d'une telle politique.

Que faire alors de cette mosquée ? L'association Paris-Goutte d'Or et Michel Neyreneuf en particulier, qui joue dans la négociation en cours, le double rôle d'intermédiaire et de vigie, reprend l'initiative. Il repère dans le quartier un terrain libéré. Il propose de construire la mosquée sur les parcelles du 94 au 98 du boulevard de la Chapelle. Au cours de l'année 1995, un consensus se dégage parmi les élus, les services techniques de l'OPAC. Un projet architectural, sous la direction de J-P Deschamps voit enfin le jour. Ce projet prévoit l'aménagement de la mosquée sur deux niveaux, (rez-de-chaussée et sous-sol), et de logements sociaux dans le reste du bâtiment. De plus, la parcelle présente l'intérêt de pouvoir séparer nettement les entrées de la mosquée et des futurs appartements. Un accès aux salles de prière étant envisagé boulevard de la Chapelle, tandis que les nouveaux habitants auraient leur propre entrée, rue de la Charbonnière.

L'environnement immédiat du boulevard est un autre argument en faveur de cette localisation. Les trottoirs sont plus larges qu'à « l'intérieur du quartier », des cheminements piétons alternatifs existent (en cas de rassemblement), notamment sous le métro aérien. De plus, le niveau sonore ambiant du boulevard est déjà relativement important. La circulation automobile et les passages répétés du métro n'offrent-elles une « meilleure absorption des bruits de la foule » argumente l'association Paris-Goutte d'Or dans son journal³⁴. La préfecture de Police, tout en réservant son avis définitif, souhaite inverser les accès. Entrer dans la mosquée par le boulevard pose des problèmes de sécurité, précisément des problèmes policiers de sécurisation en cas de menace ou d'attentat :

³⁴ n°31, juin 1994

« On a réussi à bâtir un projet, qui aurait dû se faire. Réunion de concertation avec Juppé, en expliquant pourquoi tout l'intérêt de cet emplacement sur les bords du quartier (effet de charnière intérieur-extérieur du quartier). On a pris un plan, c'est le même type de réflexion que nous avait amené à placer Step où il est. C'est-à-dire ce jeu intérieur-extérieur du quartier, à la limite. Dans le quartier mais en même temps à la limite devant un espace public plus parisien, plus central. C'était boulevard de la Chapelle. Le projet architectural avait été fait. Ce n'était pas l'ambition que l'on a aujourd'hui, parce qu'à ce moment là, il n'y avait pas beaucoup de monde qui payait ». (Michel Neyreneuf, *ibid.*)

Deux logiques s'opposent (le bd contre la rue), une logique riveraine qui propose le boulevard pour ouvrir la mosquée sur Paris et préserver les rues tranquilles à l'intérieur du quartier. Une logique sécuritaire, qui préfère confiner la mosquée à l'intérieur du quartier. Extraverti ou introverti, la localisation de dispositifs communautaires sur les bords du quartier est l'objet de controverse entre les entrepreneurs de la banalisation de la Goutte d'Or, et ceux de l'ordre public. Certains équipements aboutissent à la faveur d'événements, tandis que d'autres en dépit de la bonne volonté affichée s'évanouissent. En attendant (1995), la construction du bâtiment définitif, la police souhaite, toujours pour des raisons que les locaux actuels du 53 rue Polonceau soient rapidement fermés. Finalement, l'Opac abandonne l'idée de prendre à sa charge la maintenance du lieu, ces travaux auraient permis à la mosquée d'exister encore dans ses murs.

Une mosquée provisoire ou l'irruption de la prière dans la rue (1996-2006)

Depuis la planification de sa destruction et l'obligation légale de son relogement, aucune proposition des pouvoirs publics n'a abouti. Le permis de construire du dernier projet en date, boulevard de la Chapelle, a reçu un avis défavorable de la Préfecture de Police. La mosquée poursuit son activité religieuse au 53 rue Polonceau. Quand un nouveau projet voit le jour sur un terrain adjacent au 55, soit la parcelle tout juste libérée à l'angle des rues Polonceau et des Poissonniers, les responsables de la mosquée « n'y croient pas vraiment »³⁵. Entre site provisoire et bâtiment définitif, les intentions flottent encore. Le montage financier et juridique, la question du statut des futurs occupants sont confiés au cabinet de l'adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris. Et contre toutes attentes, les travaux du bâtiment provisoire commencent à l'automne 1996, sous la supervision de l'architecte J-C Deschamps et inquiètent les riverains.

³⁵ Entretien avec Moussa, *ibid.*

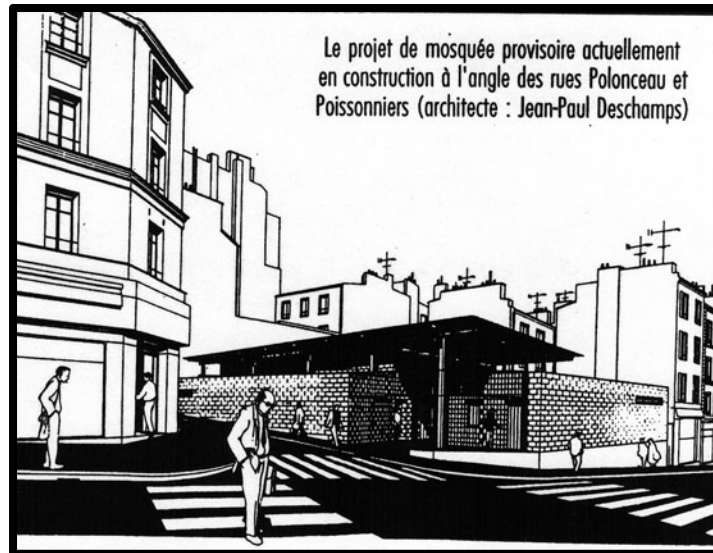


Figure 1- Projet de mosquée provisoire

Le lieu sera-t-il suffisamment grand pour y accueillir tous les fidèles et mettre fin au débordement dans la rue de la prière du vendredi ? Si pendant des années, la prière a été contenue à l'intérieur de l'immeuble vétuste, c'était à la faveur d'une extension verticale, depuis la cave originelle de l'espace cultuel. Mais après le départ de tous les locataires (1994-96), Moussa unique occupant modifie le plan du bâtiment. Pendant toutes ces années on ne pouvait accéder à la cave que par un escalier étroit. Moussa profite alors d'être le dernier membre de la copropriété pour aménager un accès direct à la cave depuis la rue Polonceau. Cette transformation ultime d'un bâtiment voué à la destruction inaugure en quelque sorte le débordement hors les murs du rassemblement hebdomadaire. Désormais, la cave ou la principale salle de prière ouvre directement sur la rue. L'apparition des tapis sur la chaussée coïncide avec cette percée. La rue devenant le prolongement d'une cave saturée... une réserve naturelle d'espace quand l'immeuble dans son ensemble ne suffit plus...



3- Un accès direct à la cave dans l'ancien bâtiment/ © Aunos

Devant l'affluence du vendredi, les responsables de mosquée décident d'installer dans la rue quelques tapis, le temps de la prière, « sans rien demander à personne ». Mais la maîtrise spatiale de l'occupation échappe rapidement à la décision des bénévoles. Dès la semaine suivante « des fidèles viennent avec leur tapis ». Aux tapis fournis par la mosquée pour apaiser les retardataires qui ne peuvent, faute de place, prier à l'intérieur, s'ajoutent de vendredi en vendredi, une multitude de tapis individuels. Les pratiquants participent matériellement à l'extension hebdomadaire du lieu de culte. L'agglomération de tapis personnels redéfinit les limites du rassemblement.

Rétrospectivement, l'occupation est à ses prémices circonscrite à une partie de la rue Polonceau et sa chaussée : les trottoirs ne sont pas concernés par un rassemblement encore furtif qui se déroule en toute fin de prière : les bénévoles sortent quelques tapis à la dernière minute, à la fin du sermon de l'imam et les rangent aussitôt la prière collective terminée.

Dans un second temps, pour faire face à l'afflux de tapis individuels, les bénévoles organisent la déviation de la circulation automobile par la rue des Poissonniers. Un escabeau est systématiquement posé en travers de la rue, signalant sa fermeture provisoire. La gestion intra-muros de la mosquée se fondait sur une expérience communautaire. En sortant dans la

rue, bénévoles et fidèles improvisent et expérimentent localement leur marge de manœuvre. En barrant la rue, les membres de la mosquée s'arrogent des pouvoirs de police. Laquelle entend conserver son monopole et intervient en tentant par la parole de rétablir la circulation, à savoir l'ordre public dont elle est le garant. Les bénévoles de la mosquée découvrent chaque vendredi la puissance d'agir de concert : la sortie dans la rue de la prière, loin de provoquer un affrontement, suscite de nouvelles collaborations. De vendredi en vendredi, la présence policière s'estompe rue Polonceau, le rassemblement de leur point de vue est ingérable... Des patrouilles en voiture supplantent les interventions à pied. Les tournées policières sont de plus en plus rares. Entre la police et la mosquée, l'accord sur l'occupation est tacite. La prière dans la rue instaure progressivement une délégation de pouvoir qui se manifeste au moment de la prière par des conduites d'évitement des patrouilles du secteur. Pour autant, le collectif depuis la signature de la convention d'expropriation n'a plus en main le destin de la mosquée. Avec sa démolition programmée le sort de la mosquée est tombé, comme on la vu, dans le domaine public municipal. L'expropriation du 53 et l'occupation d'un bout de la même rue Polonceau se suivent et se chevauchent... La question du relogement de la mosquée mobilise les services techniques de la mairie de Paris, et suscite des montages institutionnels, juridiques et politiques pour trouver une solution à la disparition du lieu de culte. L'occupation rituelle de l'espace de la rue constitue un problème public autrement plus immédiat. En priant dans la rue, les musulmans composent une arène qui réordonne l'horizon des engagements bénévoles, du concernement des riverains, de la sensibilisation des habitants et de la mobilisation des élus à ses entours.

A l'échelle de l'occupation, le déménagement de la mosquée constitue un troisième temps de l'empiètement de la prière dans la rue. « La mosquée provisoire existait déjà...et la prière dans la rue, elle a commencé à se développer dans ces années-là ! Au début, il n'en avait pas ! », se remémore Michel Neyreneuf. Les souvenirs croisés de fidèles et de riverains convergent tous sur l'origine de la prière. Elle remonte à l'installation dans la mosquée provisoire. En attendant la construction définitive d'une mosquée, l'emprise au sol de la prière s'étend : au premier tiers de la rue Polonceau s'agrège le 8 de la rue Polonceau. La prière hors les murs devient visible dans l'espace public de la rue. Désormais, les tapis s'alignent tout contre l'enceinte de la nouvelle mosquée, sur le trottoir. Pour la première fois, la circulation piétonne est entravée. A cette extension répond une multitude de réclamations des riverains. Des voisins se sont toujours plaints de la proximité d'une mosquée et de ses rassemblements massifs du vendredi.

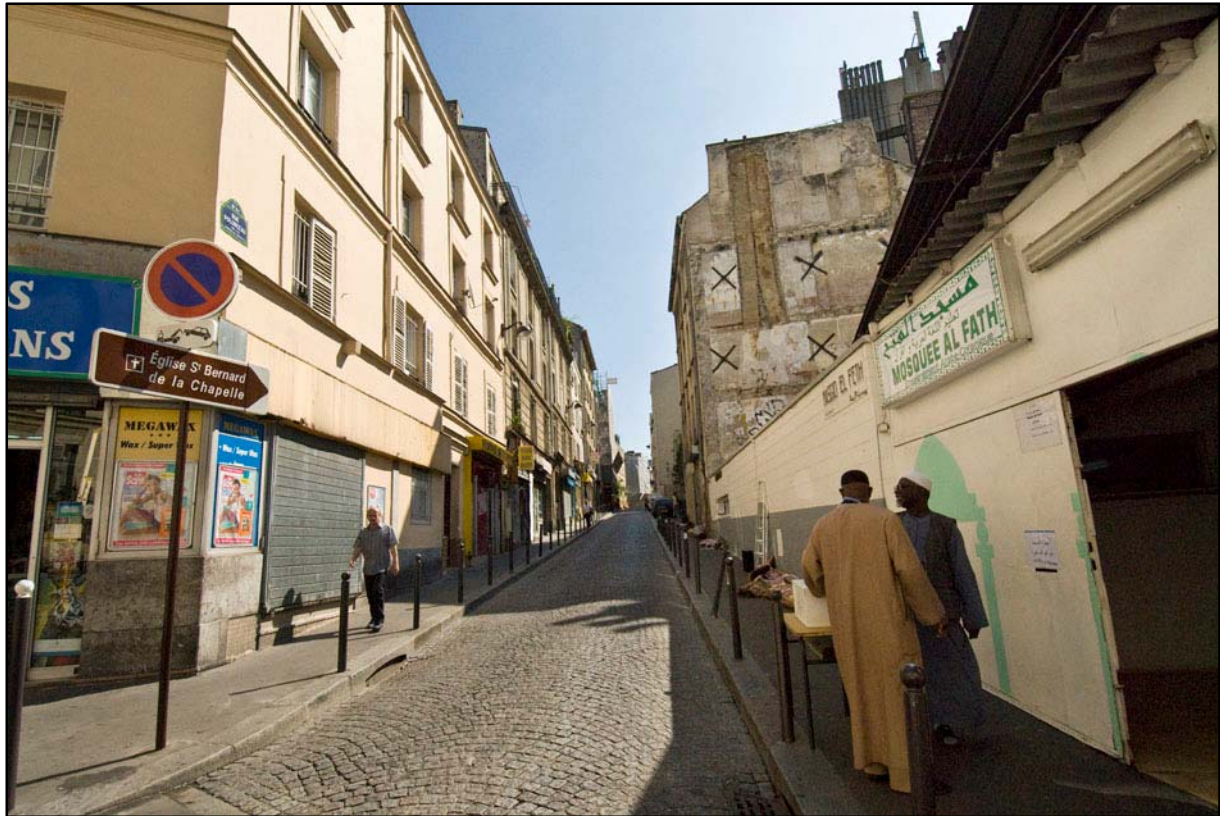


Photo 4- La mosquée provisoire / © Jean-Claude Aunos

Il existe d'ailleurs un acronyme pour (dis)qualifier ces riverains inhospitaliers : « *NIMBY*, pour *Not In My Backyard*. Littéralement, « pas dans mon jardin ». Autrement dit, « pas de ça chez moi », ou encore « ailleurs si ça vous chante ». Abondamment utilisé aux États-Unis, en cours d'acclimatation en France, le terme désigne « un ensemble de mobilisations ayant en commun la dénonciation, par les habitants d'un lieu, d'une nuisance susceptible d'en déprécier la valeur d'usage ou d'échange : un tracé de voie ferrée ou un projet de centre commercial, l'implantation d'une prison ou la construction de logements sociaux, l'installation d'une antenne téléphonique ou d'une structure d'accueil pour toxicomanes, l'ouverture d'un foyer d'immigrés ou l'érection d'un pylône, la présence de prostitué-e-s ou un regroupement de sans-abris, etc. ».³⁶ Mais qu'en est-il vraiment à propos de l'émergence d'une prière collective au coin de la rue ?

L'hostilité que certains pouvaient manifester de manière directe en lançant des objets (des bouteilles d'eau pleines généralement), ou en installant une contre sonorisation « rock'n'roll » au moment du prêche, ou indirectes (plaintes épistolaires), conduit la Mairie et la police à réagir. Il ne s'agit pas d'interdire mais de circonscrire l'occupation provisoire. La police

³⁶ Stany Grelet. « Une pierre dans le jardin : ce que les NIMBYs nous apprennent de l'hospitalité », *Vacarme*, n°38, 2007

constate sans verbaliser et le préfet de Police rassure les habitants par l'intermédiaire de l'association Paris – Goutte d'Or et sa hiérarchie : « La lutte contre les atteintes à la tranquillité des riverains du quartier de la Goutte d'Or figure au rang des préoccupations des effectifs de police locaux qui, sensibilisés à ces problèmes, exercent une surveillance vigilante des lieux de culte et en particulier des mosquées, compte tenu des événements internationaux »³⁷. Dans le souci d'améliorer le déroulement des prières du vendredi, le commissariat central rencontre les responsables de la mosquée Polonceau et convient déjà « qu'en période d'affluence, un barriérage pourra délimiter, rue des Poissonniers, la partie réservée aux piétons, coté rue, et celle pouvant être affectée momentanément aux fidèles »³⁸.

Par ailleurs, l'accord entérine pour la prière du vendredi soir, « une tolérance d'occupation » de la rue Polonceau. En effet, « il a été convenu que les fidèles continueraient de bénéficier d'une tolérance d'occupation de la rue Polonceau en vis-à-vis de la mosquée. Toutefois, le trottoir coté pair devra être libre à la circulation des personnes »³⁹. Enfin, le préfet s'engage chaque vendredi à mobiliser les effectifs de la police urbaine de proximité du 18^{ième} arrondissement (qui existaient encore à ce moment), qu'il charge de la surveillance des deux mosquées « afin de veiller aux respects, par les fidèles, de [leurs] engagements »⁴⁰

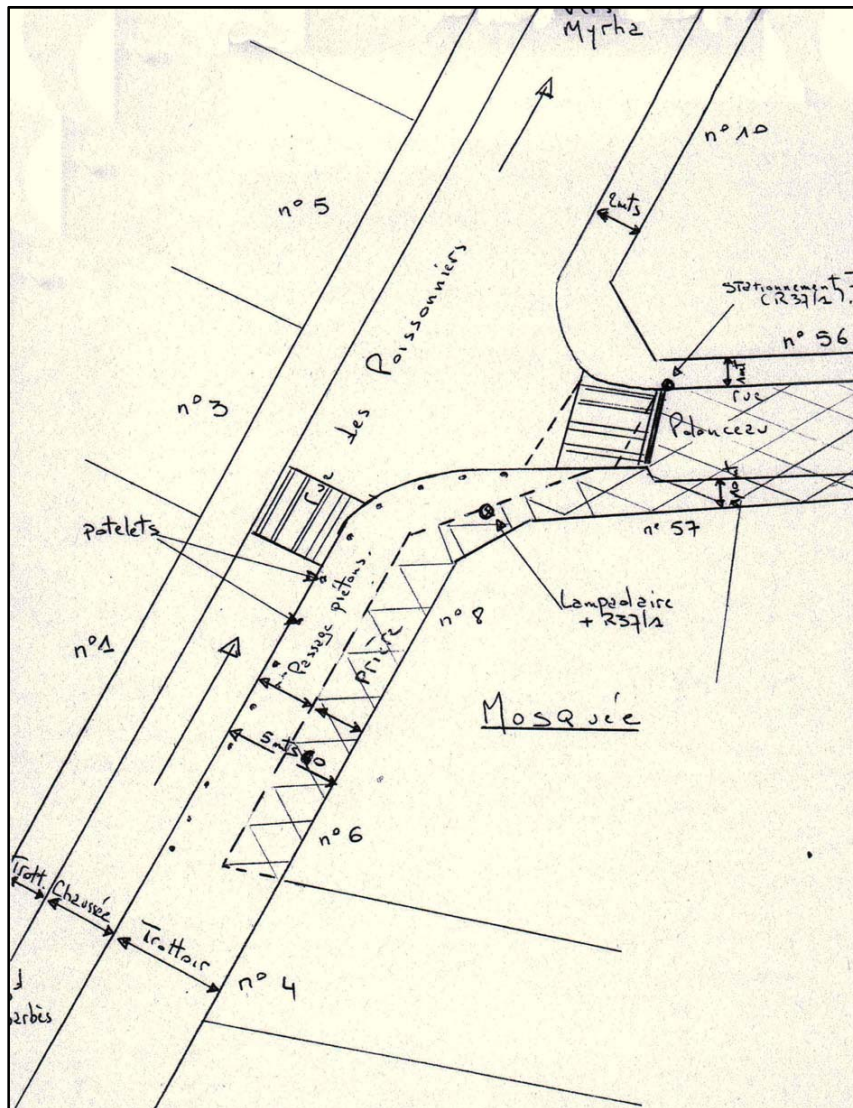
³⁷ Extrait de la réponse du Préfet de Police, Jean-Pierre Laflaquiere, au Ministre de l'Intérieur, datant du 15 février 2002. L'objet de sa lettre est le courrier de Mme Carayon, président de l'association « Paris Goutte d'Or », relatif aux problèmes rencontrés par des riverains des mosquées implantées dans le quartier.

³⁸ *Idem.*,

³⁹ *Idem.*,

⁴⁰ *Idem.*,

Figure 2- Relevé de la prière par la Police (document de travail, novembre 2002)



La municipalité évoque en 2002, alors que la construction d'un lieu de culte adapté et définitif demeure dans l'impasse, la possibilité de démolir enfin l'immeuble sis 53, rue Polonceau⁴¹, jouxtant la mosquée, pour aménager une cour intérieure dédiée provisoirement à l'exercice des prières, libérant ainsi le domaine public. Par le passé, l'occupation de parcelle vide avait été accordée par le maire pendant les périodes de Ramadan. Mais finalement, l'idée est abandonnée. Les élus lui préférèrent l'agrandissement des trottoirs :

« L'idée c'était de faire qu'une seule voie donc d'élargir les trottoirs, de supprimer les étalages et en même temps de faire en sorte que cela ne soit pas une voie de transit du quartier mais une voie tranquille, d'où les sens interdit, les effets de chicane qui tombaient bien parce qu'il fallait élargir les trottoirs du côté de la mosquée et puis ceux de l'autre côté. » (Michel Neyreneuf, *ibid.*)

⁴¹ L'immeuble en fait qui hébergeait auparavant la mosquée

Les trottoirs sont élargis préfigurant la reconquête piétonne du quartier. Les discussions sur la répartition spatiale des usages se poursuivent. Comment maintenir l'accessibilité piétonne tout en allouant temporairement une portion d'espace public à la prière ? La police, les responsables de la mosquée et d'associations d'habitants se mettent d'accord pour suggérer un partage fonctionnel du bas-côté de la mosquée. La négociation aboutit à un nouvel arrangement. Désormais, une ligne blanche borne la tolérance à l'occupation rituelle : soit une ligne qui divise sur la largeur (5m50) le trottoir en deux, étendant visuellement la mosquée sur son pourtour (voir ci-dessus) : « Il n'y pas si longtemps [2002], je me revois encore avec le commissaire, qui était venu qui avait fait dessiner ce trait blanc que l'on voit encore. Cela veut dire qu'à l'époque, la prière était contenue dans cet espace que l'on avait délimité. L'évolution est allée très vite ».⁴²

La ligne blanche, ou la jauge de la capacité d'accueil de la prière dans la rue, qui matérialise un compromis entre la mairie d'arrondissement et l'association gestionnaire est rapidement caduque. Tandis que les rangées côté mosquée s'adaptent à la nouvelle contenance du trottoir. Les fidèles occupent, munis de cartons qu'ils récupèrent chez les commerçants, le trottoir d'en face : « La mosquée devient un problème par l'ampleur des personnes qui prient dans la rue. Ils accaparent cm² par cm² trottoirs et rues », déplore un habitant du 52 de la rue Polonceau :

« Nous sommes rue Polonceau exclus de visites, de livraisons, n'imaginons pas le pire, mais laisseront-ils passer médecins ou pompiers, quant on constate leur comportement, si une personne étrangère au quartier, je veux dire ne sachant pas qu'il est interdit de marcher sur leur tapis se fait insulté, avec des regards plein de haine [...] De plus avec leurs chaussures plus les personnes debout le long des immeubles, aucune personne avec poussette, caddies, valises ne passent. Il faut prendre la rue Richomme, la « rue de l'urinoir » puis la rue E. Chatrian et redescendre la rue Polonceau pour avoir accès au 45, 48, 49, 51, 52, 54, 56, Polonceau ». (Lettre du 29 novembre 2004, adressée à la Mairie du 18e)

La mairie est assaillie de plaintes de riverains qui souhaitent simplement pouvoir entrer ou sortir de chez eux, désapprouvent l'encombrement hebdomadaire de l'espace public, ou fustigent les musulmans. Mais loin d'être endiguée, la prière dans la rue prend un caractère spectaculaire à partir de 2006. A cette date, le centre cultuel et culturel Adda'wa, de la rue de Tanger dans le 19^e arrondissement (voir infra), soit la plus grande mosquée parisienne par sa capacité d'accueil de 3 000 personnes, ferme pour travaux. Cette fermeture entraîne une recomposition en cours de l'offre culturelle. Chaque vendredi à l'heure de la grande prière, la

⁴² Michel Neyreneuf, entretien du jeudi 7 mai 2009

démographie des fidèles explose dans les rues de la Goutte d'Or. Dans le nord-est de Paris, seules les deux prières à ciel ouvert ont la possibilité physique d'absorber l'onde des pratiquants en mouvement. La mécanique des fluides est implacable, les intervalles vides se remplissent aussitôt. L'agglomération par bourrage des fidèles reconfigure tous les vendredis la topographie du rassemblement. Dans l'espace qu'il lui est imparti, la foule a raison de tous les nivellements. Mais l'élasticité des rassemblements publics, si elle permet de faire face à l'afflux, nuit d'autant plus à la tranquillité riveraine et trouble les circulations piétonne et automobile. Elle donne surtout une visibilité inédite au problème des lieux de culte musulman parisien.



Photo 5 – Carrefour / © Jean-Claude Aunos

Prier dans la rue ou la chronique d'un accommodement (2006-2010)

De vendredi en vendredi, les situations se ressemblent et les disputes tournent autour des mêmes objets, les cycles de tension et d'apaisement semblant s'enchaîner sans fin. Vue de près, l'activité religieuse paraît d'une grande banalité. Ce n'est pas chez ces musulmans que l'on cherchera l'effervescence ou l'exaltation. A la Goutte d'Or, les deux mosquées, al-Fath et al-Khalide drainent les flux de croyants et apparaît localement comme un point d'ancrage de la grande prière hebdomadaire et un point nodal de mobilités « pratiquantes », rythmées par les pics de fréquentations du vendredi et du week-end, le calendrier liturgique et ses deux grandes célébrations annuelles (Aïd al-Adha, Aïd al-Kébir). Rue Polonceau, la mosquée provisoire n'a ni la surface ni la capacité nécessaire pour accueillir un public de pratiquants de plus en plus nombreux. La construction d'un lieu de culte adapté est sans cesse repoussée. Les contraintes foncières obligent la communauté musulmane à trouver des formes nouvelles d'organisation du culte, qui passe notamment par une occupation rituelle inédite et tolérée du domaine public. Les mosquées pour faire face à la demande entreprennent des aménagements *ad hoc*, coordonnent l'extension de leurs salles de prière dans les rues adjacentes, où la circulation est localement réagencée le temps du prêche. Après une dizaine d'années d'existence le rassemblement ordonné du vendredi, des procédures informelles de régulation

persistent, démontrant leur efficacité en situation, pour gérer les éventuels conflits d'usage et d'appréhension normative de l'espace public. Mais avec les années qui passent, le caractère provisoire et improvisé de la prière s'estompe. Occuper la rue mobilise un capital humain et matériel, l'action des bénévoles puise dans une expérience collective renouvelée chaque semaine.

La coordination de la prière ou la privatisation événementielle de la rue

L'heure de la grande prière varie en fonction des saisons et des lieux : c'est le soleil en effet, qui détermine, l'heure exacte des cinq prières quotidiennes. La grande prière collective du vendredi commence théoriquement « dès que le soleil commence à projeter de l'ombre ». Alors que les fidèles arrivent massivement à partir de midi, l'équipe de bénévoles entre en action le matin dès dix heures. Vers quinze heures les traces de l'occupation ont disparu.

Le fondateur Moussa Diakité demeure à l'intérieur de la mosquée, il dirige l'équipe d'animation, supervise l'installation tout en accueillant les fidèles. L'organisation de la grande prière tranche avec les routines quotidiennes de la mosquée. Les vendredis, une dizaine de personnes donne régulièrement des coups de mains... contre une petite rémunération de quelques euros et de quoi manger (denrées alimentaires), mais ils ne se sentent pas responsables comme peut l'être Fissourou. Ancien ouvrier « chez Renault » à Boulogne-Billancourt, puis « chez Simca » dans les usines de Nanterre. Fissourou est le factotum. Celui qui « fait tout », dont les fonctions consistent à s'occuper de tout dans la mosquée : nettoyage des salles d'ablution, des toilettes, des tapis, de la cour, des petits travaux... La vie quotidienne des mosquées a certes ses spécificités, et chacune d'elles ses particularités. Mais elle est aussi d'une grande banalité. Comme dans bien d'autres lieux, les responsables se battent avec leurs factures d'eau ou d'électricité, des bénévoles y passent quotidiennement l'aspirateur. Toute une logistique des dons à la mosquée, recevoir et donner, ordonne la répartition des tâches de chacun. Mais souvent, la précarité des ressources disponibles implique dans la gestion des lieux de culte des bénévoles, sinon les plus compétents, du moins les plus disponibles. Dans bien des lieux, le financement des personnels gérant le lieu de culte au quotidien pose problème. En deçà du cas de la gestion ou même de la comptabilité où l'absence de professionnels peut se faire ressentir. Ahmed Boubeker rappelle « qu'en dépit des évolutions sociologiques de l'islam de France, 80 % des lieux de culte restent gérés par l'ancienne génération : la langue du coran ne facilite pas l'émergence d'une élite d'imams de seconde génération ». Le confinement des mosquées dans les quartiers de l'immigration aussi

centraux soient-ils ne correspond plus aux ambitions de mobilité sociale des héritiers des fondateurs. C'est le cas de la mosquée al-Fath. Sa gestion est (encore) aux mains de la première génération, elle a toujours eu les moyens de son fonctionnement. Demeure le souvenir d'une seule coupure (en 2004) : « Quand l'eau s'arrête, la mosquée s'arrête » se souvient Oumar Diakité qui avait personnellement déposé un acompte (trois chèques) pour rétablir l'eau et le fonctionnement des toilettes et de la salle d'ablution. Les factures d'eau sont bimestrielles (2200 € en moyenne). De mémoire de responsable, la fréquentation de la mosquée n'a jamais été aussi importante que ces dernières années, mais les sommes collectées par les quêtes sont de plus en plus petites : « plus de monde, mais moins d'argent », conclut Oumar. Il n'en demeure pas moins que la solidarité des commerçants musulmans du quartier se manifeste quand il s'agit d'assumer les charges de fonctionnement de l'établissement.

Chaque vendredi Fissourou coordonne les aménagements périphériques ou prolongement dans la rue des salles de prières. « Il se sent responsable. Il sait ce qui doit être fait et comment cela doit être fait », insiste Oumar Diakité. Ancienneté et savoir-faire accumulés justifient la division du travail bénévole. Contremaitre par l'exemple, dur à la tâche, il gère l'organisation pratique d'une prière qui pose la question de la rue comme espace d'action. Mais comment activer l'espace ? Quelles sont les modalités de sa dramatisation hebdomadaire, de sa mise en intrigue religieuse ?

Les bénévoles prennent place à l'extérieur. Les opérations d'installations, de sonorisation et de purification des trottoirs délimitent le périmètre extérieur de la prière. La préparation minutieuse indique l'aire d'influence de la mosquée et borne l'extension temporaire de sa responsabilité, par délégation des autorités compétentes qui n'interviennent volontairement pas dans la gestion événementielle dans la grande prière. L'occupation rituelle est l'objet d'une négociation verticale (cadrage par délégation) et de toute une préparation latérale que je vais décrire au fur et à mesure de son déroulement. Soit un vendredi à la mosquée de la rue Polonceau... C'est sur ce terrain de la préparation, que j'ai pu observer au fil des semaines, la mise en œuvre d'une collaboration de plus en plus étroite, entre les responsables de la mosquée, la mairie et la police. Cette ethnographie de la prière dans la rue se distingue, en se rapprochant, en venant souvent et tôt, d'observateurs de plus en plus nombreux sur les bords du rassemblement : « Les gens qui regardent de loin [...] ils voient les baffles et le Coran, ils se disent c'est quoi ca, c'est quoi ces extrémistes [...] Ils nous voient pas nettoyer à l'eau, ils nous voient pas balayer... ! », vitupère un bénévole.

Entre tâtonnements et malentendus, il s'agissait de négocier les frontières de ma présence, les tensions qu'elle pouvait susciter en situation dans un contexte saturé par les enquêtes, expertises et interventions de toute sorte : des journalistes, des experts, mais aussi des agents de renseignements ou de la police. J'enquêtais en quelque sorte *après eux* mais aussi, *parmi et auprès de* tous ceux qui agissent pour le compte d'une administration (Préfecture de police), d'une collectivité (Ville de Paris, Mairie d'arrondissement) ou d'un organisme public (Semavip) ou privé (Cabinet d'architectures Lion) et dont le travail et la présence sur le terrain va en quelque sorte avoir des répercussions directes sur la vie de ceux qu'eux mêmes interrogent et observent. D'où certaines réticences face une nouvelle ingérence, et même l'impossibilité d'enquêter plus longuement rue Myrha. D'où aussi, certaines réactions de gêne, d'inconfort et de défiance manifestées par nos enquêtés rue Polonceau. Il s'agissait ainsi chaque vendredi, de se démarquer de journalistes, de photographes ou de militants, qui investissent les bords des mosquées dès que l'actualité l'exige. C'est donc parmi les bénévoles, dès le matin, de vendredi en vendredi (une quinzaine au total entre novembre 2009 et août 2010), que j'ai pu observer en participant *directement* à ses préparatifs, l'organisation de la prière dans la rue. J'ai pu participer à toutes les activités manuelles d'installation (nettoyer les mégots, tirer des câbles, transporter, détacher, attacher les tapis, ramasser les cartons,...), autant de gestes qui autorisaient l'observation de toute l'activité de médiation des bénévoles : à l'intérieur du rassemblement (collecte des dons) mais aussi sur ses bords à l'intention des voisins, des passants, des journalistes...⁴³

L'amplification contestée ou la scénographie négociée de la prière dans la rue

Diffuser. Moussa (grand mince, d'origine algérienne) commence par sortir les enceintes qu'il rassemble en deux lots. Un premier paquet de 6 enceintes (rue Polonceau) et autre de cinq pour la rue des Poissonniers. Les enceintes sont câblées en série, un circuit électrique par rue relie le chapelet d'enceintes à un amplificateur et compose la chaîne acoustique de la Mosquée. A l'intérieur les récitations enregistrées d'une école coranique résonne. Moussa branche au fur et à mesure les enceintes, qu'il teste une par une. L'écho de la Fatiha *Bismi Allāhi Ar-Rahmāni-r-Rahīm* remonte à chaque nouveau branchement la rue Polonceau (jusqu'au 41).

⁴³ Cette présence prolongée a permis en toute confiance le travail de Jean-Claude Aunos. Photographe de presse, il m'accompagne à l'occasion du Ramadan, pendant une journée entière à la mosquée, le vendredi 20 août 2010 et réalise l'ensemble des photographies publiées dans ce rapport.



Photo 6 – Chaîne acoustique / © Jean-Claude Aunos

Moussa est manoeuvre, il fait des déménagements pour une société de Saint-Denis. Il s'est arrangé avec son patron pour avoir ses vendredis matins de libres. C'est lui, qui est en charge du « son ». Le matériel acoustique de la mosquée est un assemblage artisanal et hétéroclite de pièces rapportées de toutes tailles et de puissance inégale, données par les fidèles : soit une dizaine d'enceintes (entreposées en hauteur sur une étagère aménagée à cette effet) ; un amplificateur ; un lecteur CD ; un micro ; câblage et rallonges. De la récupération essentiellement, mais certains composants ont du être achetés pour remplacer le matériel défaillant. Électricien d'appoint, Moussa s'occupe des branchements et des petits problèmes techniques. Une pince et l'habitude. Pour les travaux, les pannes plus importantes, la mosquée sollicite alors ponctuellement le savoir-faire de professionnels et fidèles du lieu de culte. La mobilisation bénévole des bras et des compétences de la communauté est au cœur du (bon) fonctionnement de l'institution. D'une manière générale, la maintenance de l'édifice religieux, ainsi provisoire soit-il, exige une charge que seule la quantité de travail bénévole d'entrepreneurs professionnels peut assumer.

Avant l'heure du prêche, les enceintes émettent le temps de leur branchement soit une vingtaine de minutes pour la rue Polonceau. La rue des Poissonniers étant très passante, les enceintes sont d'abord regroupées et branchées beaucoup plus tard. Les bénévoles, sous la supervision de Moussa, ne tirent les rallonges qu'à la dernière minute, une fois la rue occupée par les tapis et les fidèles installés. Des mesures de précaution pour prévenir la disparition du matériel. En testant les enceintes, Moussa raconte l'intervention récente d'une voisine : « une chrétienne qui se sent agressée par les psalmodies ».

Si la mosquée de la rue Myrha fait bonne figure en privilégiant l'acoustique intérieure. Depuis son installation au 53 rue Polonceau, la sonorisation du prêche, qui a été progressivement étendue à la rue, a toujours posé problème. Le dispositif d'amplification est l'objet de bricolages incessants et d'une négociation constante avec la Mairie du 18^e. En dépit des pressions riveraines ou municipales, les responsables de la mosquée n'ont jamais renoncé à la diffusion amplifiée du Coran. Cette inflexion locale dans l'environnement sonore et saturé des rues commerçantes de Goutte d'Or participe, de l'extérieur, d'un microclimat religieux. Mais prosélytes ou pittoresques, les récitations du Coran amplifiées pour les croyants invitent au recueillement. Moyen technique de la mise en coprésence divine (Piette, 2003), médiation parmi d'autres, elles permettent de se rapprocher ici et maintenant aux bords des trottoirs, de Dieu.

La dimension acoustique de l'occupation a toujours été un élément fondamental de la scénographie de la prière collective. Elle a toujours posé problème. La diffusion actuelle aux environs du rassemblement a commencé par le branchement d'un haut-parleur. Trônant sur une table, rue des Poissonniers, elle défie le bail précaire de l'Opac, que l'association a soigneusement évité de signer depuis sa réinstallation provisoire en 2000 :

« De convention expresse entre les parties, il est stipulé que l'occupant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute gêne aux locataires avoisinants. Toute sonorisation extérieure est interdite. »
(Convention de l'OPAC, article relatif à l'environnement sonore)

Les lettres de plainte abondent à la Mairie. Les élus locaux comme Annick Lepetit (adjoint au Maire) sont pris à parti et dénoncent l'« usage immodéré de ses hauts parleurs » ; « sans parler de certains prêcheurs aux accents enflammés » ; « Quant à la période de Ramadan, c'est sans aucune retenue que les autorités religieuses de cette mosquée donnent libre cours à l'expression (bruyante) de leur conviction » ; « Comment leur expliquer que les dévotions doivent être discrètes afin de préserver les libertés de chacun ? » ; « Deux grandes églises, peu éloignées, Saint Bernard et le sacré cœur de Montmartre sont remarquablement

discrètes... »⁴⁴. Visible et bruyante la pratique du culte musulman embarrasse. La nouvelle majorité municipale (socialiste), qui a fait de « l'intégration du culte musulman dans le quartier [...] sans nuisances pour le voisinage » sa priorité, demande alors quelques mois de patience pour en finir « avec les habitudes mauvaises et illégales ont été prises sans que personne de responsable n'intervienne... », répond encore pas écrit, Michel Neyreneuf en charge du dossier mais désormais adjoint au logement et à l'urbanisme.

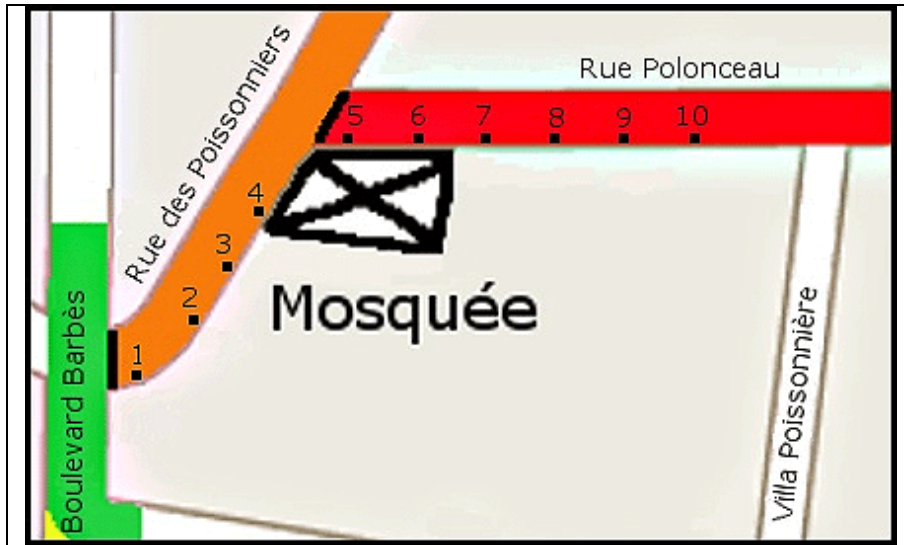
Dans une lettre datant du 8 mars 2002, une voisine relance la Mairie : « Les travaux de la rue Polonceau se poursuivent et modifient les habitudes des fidèles de la prière du vendredi qui cependant envahissent ce lieu public de leur dévotion particulière ». Les nuisances sonores sont dénoncées sur le fond et sur la forme : « Aujourd'hui vendredi 13h, la sonorisation bat son plein et inonde le quartier d'accents farouches dont le sujet ne semble pas être l'amour de son prochain et la tolérance ». Les justifications riveraines mobilisent de nouveaux registres. Les accents arabes de la prédication après le 11 septembre 2001 inquiètent et même agressent certains riverains, qui réclament d'« introduire un peu de respect républicain [...] afin que le voisinage cesse d'être bousculé par l'agitation et les démonstrations de force de ces musulmans ». Un autre habitant s'étonne « de la puissance des haut-parleurs de la mosquée Polonceau » ; « L'appel est particulièrement sonore », et interpelle : « je fais appel une nouvelle fois à vous pour que vous calmez ces élans religieux... »⁴⁵.

De vendredi en vendredi, en attendant la construction d'un bâtiment définitif de plus grande capacité, le volume sonore du sermon varie selon les interventions municipales. Et si les contours de la future mosquée restent encore flous pour ses protagonistes, il apparaît déjà en 2002 que le démarrage des travaux permettra à la Police d'interdire l'occupation de l'espace public, de mettre fin à la prière dans la rue et aux nuisances qu'elle induit dans le voisinage. De fait, la gestion du *statut quo* rapproche dans le cadre de réunions techniques, les responsables de l'association, des élus, les fonctionnaires de la Ville et la Police. En attendant le démarrage des travaux, d'un commun accord, la présence d'un haut-parleur extérieur est maintenue, mais la puissance de l'amplification a été mécaniquement bridée. De compromis en compromis, les équipements se modernisent, les pratiques se systématisent. Au fil de la négociation, les bénévoles s'ajustent à un environnement changeant qu'ils transforment discrètement.

⁴⁴ Extraits d'une lettre datant du 16 décembre 2001, habitant du 7, rue des poissonniers.

⁴⁵ Lettre datant du 20 mai 2002

Encadré 1- Riposte laïque dénonce les haut-parleurs illégaux de la mosquée Polonceau



« Pendant une vingtaine de minutes, ces haut-parleurs déversent dans ces deux rues la prière en arabe de l'imam ! Voici donc deux rues de Paris soumises chaque vendredi à la diffusion d'une prière musulmane, comme en Arabie Saoudite ! Voici donc une zone de Paris dans laquelle il est impossible à tout habitant et à tout passant d'échapper au prêche d'un imam ! Voici donc un quartier de Paris totalement conquis par les musulmans, qui y occupent non seulement l'espace physique par leurs tapis déroulés sur les trottoirs et la chaussée, mais aussi l'espace sonore, par la diffusion du prêche de leur imam ! Et tout cela sans aucune intervention des autorités françaises pour faire cesser cette occupation illicite du domaine public (loi de 1905) et ce trouble à l'ordre public ! »
(Maxime Lépante, Riposte Laïque, vendredi 22 janvier 2010)

Depuis le début de l'année 2008, la scénographie, l'aménagement matériel de la prière dans la rue doivent répondre à de nouvelles exigences. Celles d'une municipalité qui s'implique de plus en plus dans la gestion de la manifestation (mais n'est-elle pas dans ses locaux ?) et celles du nombre. Comme on l'a vu précédemment, la fréquentation de la mosquée a explosé ces dernières années. La contrainte du nombre et le compromis avec les autorités locales obligent les responsables de la mosquée à repenser la diffusion publique du prêche. La sonorisation est d'autant plus importante que l'audience de la mosquée est sans précédent.

Pour les responsables de la mosquée comme pour tout religieux, leur propre activité est nécessaire pour assurer « la re-présentation de Dieu et construire une configuration de coprésence avec lui⁴⁶ ». Dieu prend différentes formes et circulent localement, entre autre, le

⁴⁶ Piette, Albert, *Le fait religieux. Une théorie de la religion ordinaire*. Paris, Economica/Études sociologiques, 2003, p.50

long d'une chaîne amplifiée. Si la grande prière exige une gestion mitoyenne des coprésences, elle demande de vendredi en vendredi aussi d'entretenir la présence divine. L'activité religieuse est un processus de mise en coprésence (Piette, 2003). Le contourner reviendrait à mettre entre parenthèse la créativité quotidienne des hommes qui s'en occupent. Dieu, invisible, tout puissant et bienveillant, remercié et sollicité directement par la prière, n'est-il pas l'auteur de la présence chaque vendredi des musulmans en réunion ou en célébration dans la rue ?

Pendant des années, un seul haut-parleur (sur une table) retransmettait vers l'extérieur les exhortations et les remontrances de l'imam aux fidèles, unique source de toutes les nuisances sonores, dont la puissance était d'un commun accord contenue. Aujourd'hui, la sonorisation aussi artisanale soit-elle, s'est sophistiquée, s'est adaptée à la nouvelle donne. En 2010, une dizaine de petites enceintes acoustiques disposées, à même le trottoir (parfois masquées par une voiture en stationnement), maillent côté mosquée les premières rangées de tapis (et non de cartons) des rues Polonceau et des Poissonniers. Elles diffusent au ras du sol et dans les limites sonores négociées le discours de l'imam, au plus près des fidèles. Assis ou agenouillés sur les tapis au niveau des enceintes. Ils écoutent ou s'imprègnent, quand ils ne la comprennent pas, de la prédication en arabe. Ils reconnaissent des passages de sourates du Coran et répondent en chœur au nom du prophète *sala Allahu 'alayhi wa salam*, « que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui. ».

L'installation actuelle du dispositif acoustique de la mosquée résulte d'arbitrages successifs en amont, et de petites innovations locales. Les aménagements successifs et non réglementaires de la mosquée provisoire prennent progressivement en compte les aspects extérieurs et publics du rassemblement : les urnes pour collecter les dons ont été montées sur des roulettes, et la nouvelle enseigne de la mosquée offre la possibilité de contacter ses responsables. Ainsi, par touches successives, le bâtiment a été transformé pour faciliter l'organisation de la prière. Ainsi du côté de la rue Polonceau, des prises électriques ont été disposées sur la façade extérieure pour permettre les branchements, des trous ont été percés pour guider le câblage des enceintes. Le bâtiment sert d'entrepôt et de régie technique à la scène de la rue pour en exploiter toutes les ressources disponibles.

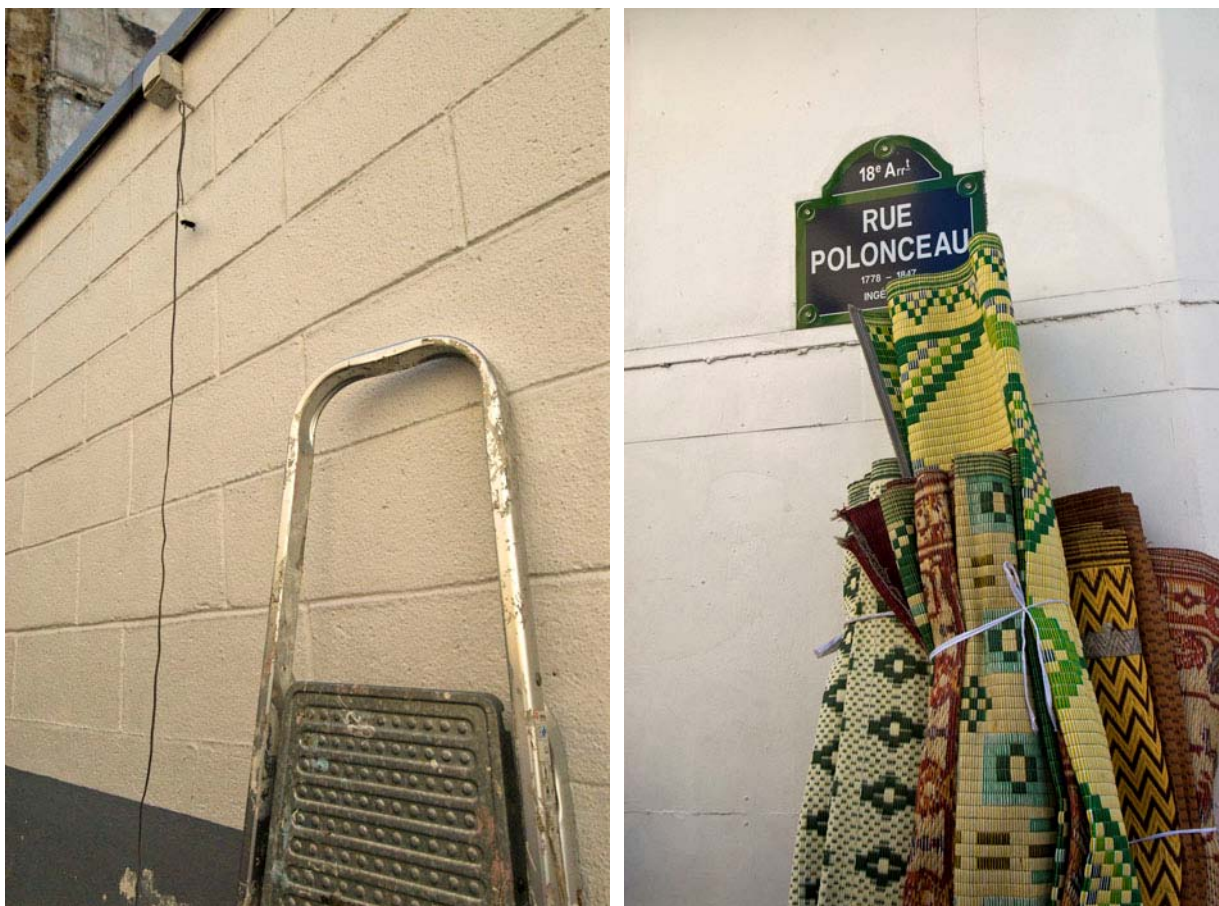


Photo 7- Prises / © Jean-Claude Aunos

L'occupation rituelle ou comment s'emparer de la rue ?

Nettoyer. « L'islam c'est la propreté » déclare Amadou en ramassant un mégot sur le boulevard Barbès. Si Fissourou a toujours nettoyé l'intérieur de la mosquée, la propreté est au cœur de l'occupation. L'appropriation de la voirie débute le vendredi matin par un balayage systématique des bénévoles : « On nettoie d'abord, après on met les tapis ». Ce nettoyage préalable et minutieux des espaces de la prière à venir définit les contours légitimes de l'extension publique de la mosquée : ces espaces qui seront tout à l'heure recouverts par des nattes plastifiées fournies par la mosquée.



Photo 8 – Lessivage / © Jean-Claude Aunos

La mise au propre de la chaussée diffère entre les deux rues. L'action des bénévoles révèle des régimes d'appropriation différenciés et des collaborations discrètes. Côté Polonceau, Aboubacar, ouvre deux vannes sur la route pavée et sur le trottoir (renforcement). A l'instar d'employés municipaux, ils balayent le plus souvent à deux en redescendant la rue. Profitant de l'écoulement, la saleté est rabattue vers le caniveau tandis qu'ils aspergent, épandent de l'eau comme pour fixer la poussière sur les trottoirs. Le lessivage de la rue Polonceau (jusqu'au n°41) indique la limite d'une extension négociée progressivement. L'acquis par l'ancienneté des pratiques d'occupation s'appuie depuis 2006 sur une coopération technique avec les services de propreté de la mairie. Lesquels ont fourni aux bénévoles, une clé spéciale qui leur permet d'ouvrir les vannes et d'utiliser les fontaines d'eau. S'ils ont un accès au réseau municipal d'eau, parfois des collaborations directes entre le personnel (musulman) des services technique (chauffeur de balayeuse) et bénévoles s'instaurent au moment de préparer la prière : comme l'utilisation partagée des lances à haute pression de la ville de Paris.

Du côté de la rue des Poissonniers et du boulevard Barbès, les coups de balai indique une autre limite de l'aire d'influence de la mosquée. En contrebas, Amadou balaye jusqu'aux guichets automatiques de la Société Générale. Il ramasse avec une pelle des petits tas d'immondices : « Nous sommes sur une voie publique, chacun fait ce qu'il veut, tout le monde passe, ils ne voient pas que des gens nettoient. Ils jettent leurs mégots. Nous, on peut

rien dire, c'est une voie publique, alors on ramasse le plus gros ». Puis, il s'attaque aux mégots qui traînent : « Les mégots, c'est un problème, à cause de l'odeur, un mégot ça pue ! En priant tu ne dois pas sentir cette odeur, le dieu il n'aime pas ça ! ». Un adage rappelle que la propreté c'est deux tiers de la foi. La propreté qui est ici suggérée est essentiellement corporelle. En effet, la souillure la plus redoutée est celle occasionnée par les déchets corporels (excrément, sperme, sang, urine). Or ces préoccupations très ritualisées ont des incidences directes sur les soins apportés à l'espace public de la prière : « Tu vois ça, c'est le caca des chiens ! Faut les enlever ! Si quelqu'un marche dedans, il est souillé et monte sur les tapis...S'il a fait ses ablutions, elles ne sont plus valables ».

Amadou s'acquitte tous les vendredis de sa mission : « tu vois, faut pas s'énerver, faut se concentrer, l'islam c'est la propreté ! Faut montrer l'exemple, faire quelque chose de bien. On peut vivre en toute tranquillité avec le voisinage ». A coup de balai, les pratiques de propreté dessinent les contours d'un territoire sacré qu'il faut préserver au prix d'efforts multiples. La propreté marque une frontière, elle renouvelle chaque semaine une privatisation locale : « la délimitation entre privé et public se construit à partir de l'espace que l'on veut protéger de l'ordure »⁴⁷, consentie par les autorités publiques et contestée par d'autres usagers de la rue.

L'appropriation méthodique de la rue afin que l'événement hebdomadaire, s'y déroule dans les meilleures conditions s'appuie sur un emboîtement d'objets de la mosquée et de prises. Disposées stratégiquement aux trois sommets d'un triangle que forme la mosquée à l'angle de la rue Polonceau et de la rue des Poissonniers, les urnes mobiles s'adosent aux équipements de la voirie. Le mobilier urbain fait complètement parti du dispositif et de sa logistique. Il donne toutes sortes de prises à l'infrastructure temporaire et amovible de la prière : les lampadaires servent de support aux urnes, les poteaux et les feux de signalisation permettent en l'absence de barrières de baliser le périmètre (bande en plastique striée de rouge), les dénivelés de la voirie, ses bordures, ses passages piétons ordonnent entre les tapis les espacements et les intervalles. Cet agencement de l'espace, des mobiliers urbains et du bâtiment de la mosquée met en œuvre la scénographie artisanale du rituel.

Tapis vs cartons ou la chorégraphie d'une installation éphémère

Après la coordination du nettoyage des surfaces, Fissourou assume la mise en place de leur couverture provisoire. Les tapis composent la scène publique de la prière. Il entreprend la

⁴⁷ Michèle Jolé, « Gérer ses résidus en public », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°53.

sortie des tapis de la mosquée. D'abord rassemblés en tas, à l'entrée principale de la mosquée, une cinquantaine de rouleaux de taille différente sont ensuite répartis à intervalle régulier, entre les potelets du trottoir, depuis la rue Polonceau jusqu'au boulevard. A cette heure (11h30), les bénévoles sont rejoint par des fidèles qui participent à l'effort de l'installation. Les tapis ainsi agencés seront déroulés à la dernière minute (au début du prêche). En partant de la mosquée, puis en remontant la rue Polonceau, enfin en redescendant depuis la mosquée vers le boulevard Barbès.



Photo 9- Installation des tapis / © Jean-Claude Aunos

Dans la couverture des tapis, une modulation juste en face de la petite porte réserve un accès à la salle de prière des femmes⁴⁸ (Cf. croquis). Aussi les tapis aménagent, en creux, un corridor féminin : « Si on ferme, les femmes, elles ne peuvent pas passer, on attend jusqu'à la dernière minute », m'explique Fissourou... Souvent, les retardataires s'agenouillent sur le trottoir à cet endroit. La mosquée est un espace où la séparation des sexes est strictement respectée⁴⁹. Le rassemblement dans la rue est donc exclusivement masculin (sauf pendant la grande prière de l'aïd où un espace leur est réservé côté boulevard).

⁴⁸ Pendant longtemps le manque de place dans les salles de prière, rendait la séparation matériellement impossible, les femmes ne pouvaient pas venir prier le vendredi. Sur la mise en ordre des sexes à la mosquée, voir, par ailleurs, les observations de Jocelyne Cesari.

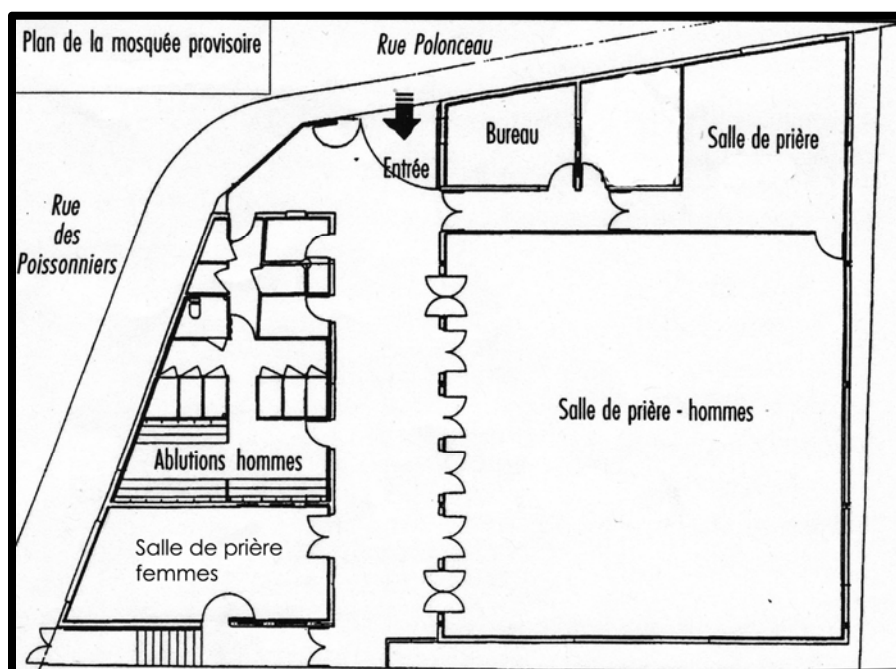
⁴⁹ La prière du vendredi à la mosquée est prescrite aux hommes, elle n'est pas obligatoire pour les femmes.



10 – Le corridor féminin / © Jean-Claude Aunos

A l'intérieur, les plus anciens sont arrivés les premiers pour être sûr d'avoir une place. Immigrés de la première génération, ouvriers à la retraite, mais aussi commerçants du quartier, ils occupent les salles, les entrées. Quelques uns discutent par groupe, d'autres sont absorbés par la lecture du Coran. D'autres encore égrènent un chapelet dont les 99 grains symbolisent les attributs de Dieu. Il y a aussi de petits enfants, qui sont venus avec leur grand-père pour apprendre les rudiments de la prière. On se déchausse avant d'entrer et chacun range ses chaussures dans de petits casiers. En théorie, le fidèle musulman doit faire ses ablutions avant la prière. Une pièce est réservée à cet usage à l'entrée de la mosquée. Des robinets sont fixés aux murs, mais en nombre insuffisant. Les ablutions obéissent à un rite. Dans la cohue, les gestes sont précis : d'abord se laver les mains en commençant toujours par la droite. Puis la bouche le nez, le visage, les bras, les cheveux, les oreilles et les pieds, jusqu'aux chevilles. Les ablutions permettent une subtile distinction dans la fréquentation du vendredi, entre ceux qui ont la possibilité de se purifier chez eux juste avant de venir, c'est-à-dire ceux qui vivent ou travaillent dans le quartier et ceux qui arrivent d'ailleurs et donc utilisent la pièce d'eau.

Figure 3- Plan de la mosquée provisoire (400 m²)



Commerces et espace religieux

Quinze minutes avant le premier appel, des commerces adjacents (de plus en plus nombreux) ferment au moment de la prière. Généralement, parce que le propriétaire prie lui-même, parce qu'en dépit d'un effort constant et d'une vigilance collective des bénévoles, le moment de la prière n'est pas propice à la fréquentation des boutiques. Depuis quelques années, la rue Myrha surtout, prend par touches successives des allures de petit quartier musulman. La mosquée devient un élément d'un complexe socio-spatial local, qui entremêle, sans commune mesure avec la traditionnelle rue Jean-Pierre Timbaud, offre religieuses et marchandes :

« Si Barbès et la Goutte d'Or comptent quelques mosquées et librairie musulmanes, l'islam n'y est pourtant que l'un des éléments d'un puzzle. Y entrent aussi des cafés arabes où l'on s'imbibe de bière en bouteille en discutant le cours du dinar algérien au marché au noir, des épicerie orientales tenues par des juifs et de arméniens, Tati le tentaculaire, dont la lingerie fait rêver les femmes du Caire à Marrakech, le bonneteau qu'on joue sur des caisses de carton vides entre rondes de police et les maisons d'abattage que fréquentent les travailleurs immigrés.

A cette réalité contrastée de Barbès où les phares de l'islam sont continûment battus par les houles du péché, le zèle qui se déploie rue Jean-Pierre Timbaud (*jama'at al-tabligh*) oppose une citadelle des vertus musulmanes, une orthodoxie triomphante dans un monde livré à l'anomie. »
(« Les banlieues de l'Islam » p.177)

Si la distinction de Gilles Kepel (1987) reste encore d'actualité. A l'occasion de la prière, une continuité se révèle en *négatif*, lorsque les rideaux se baissent ensemble anticipant l'appel de

la prière du vendredi. L'interaction entre le moment religieux et les commerces est surtout visible à l'intérieur du quartier, où la présence de la mosquée de la rue Myrha, comme celle de la rue de Tanger, développe une zone de chalandise, favorisant l'installation de boutiques dédiées (mais sans exclusive) : « les multiples fonctions remplies par les quartiers ethniques viennent renforcer les dimensions religieuses des communautés venant s'y installer » analyse Vasoodeven Vuddamalay⁵⁰. Progressivement, la rue Myrha héberge une agence de voyage organise, entre autre, des pèlerinages à la Mecque. Une boutique de vêtements pour femmes estampillés « islamique », qui présente dans sa vitrine foulards et imperméables longs. Deux librairies proposent un vaste choix d'ouvrages sur l'islam : principalement des textes apologétiques, en français et en arabe, toute une littérature produite et imprimée au Liban, en Égypte (du prédicateur Amr Khaled) ou en Arabie Saoudite. Elles font aussi office de bazar islamique, où l'on trouve des tapis à boussole, un coran digital qui contient des traductions préenregistrées en 21 langues (dont le Soninké). Toutes sortes de produits dérivés halal en provenance de Malaisie (le café Saouda) ou d'Indonésie qui ont développé à son paroxysme le *muslim marketing*. Quatre sandwicheries labélisées *halal*. La plus grande à l'angle de la rue Léon a été récemment reprise par des commerçants proches de la mosquée dont, elle est devenue une annexe (distribution de repas pendant le mois du Ramadan).

Mais tous les commerces ne ferment pas au moment de la prière. Une boulangerie rue des Poissonniers, un salon de thé au carrefour des rues Myrha et Léon, restent toujours ouverts. Alors qu'aucun restaurant n'ose franchir le seuil réglementé de la rue, le salon revendique son trottoir. Une clientèle militante s'y retrouve régulièrement à l'heure de la prière, improvise une terrasse qu'elle occupe ostensiblement. Au plus fort de la confrontation, la patronne, toutes fenêtres ouvertes pouvait mettre de la musique. Tenants d'un discours catastrophiste qui dénonce la ghettoïsation du quartier, ils s'inquiètent de son avenir et sont déçus par la gestion des pouvoirs publics. Rue Myrha, le salon de thé constitue une tête de pont ou la vitrine d'un réseau associatif de nouveaux habitants qui militent pour une *banalisation* du quartier qui repose en partie par la diversification de l'offre commerciale, dont ils sont les premiers bénéficiaires. La confrontation des gentrificateurs est d'autant plus vive que « la

⁵⁰ Vasoodeven Vuddamalay, « commerces ethniques et espaces religieux dans la grande ville », Annales de la recherche urbaine. *Urbanité et liens religieux*, n°96, Puca, 2004, p.145

transformation sociale du quartier n'est ni achevée, ni assurée » conclut Marie-Hélène Bacqué⁵¹.

Dans cette perspective, l'ouverture d'un supermarché (Franprix), dans les bâtiments neufs de l'Opac, en face de la mosquée, suscite des espoirs et renouvelle les inquiétudes. Dans le cadre de réunions de la « cellule Goutte d'Or » de la gestion urbaine de proximité (GUP), habitants et responsables locaux de la politique de la ville s'interrogent : comment assurer pendant la prière les accès au magasin, aux livraisons, au garage souterrain, aux issues de secours ? Comment faire pour respecter les normes de sécurité, les plans préventifs d'évacuation en cas d'incendie ? A vrai dire, personne ne sait vraiment. A ce jour, l'Opac ne déplore ni incident ni plainte de la part de ses locataires. Finalement, gestionnaires et nouveaux arrivants s'accommodent chaque vendredi d'un fait accompli. Quelques mois après son implantation, le gérant du Franprix, Salim Leharani, 30 ans, déclarait même à la presse que les prières hebdomadaires : « ne gênent pas du tout [son] commerce. Le trottoir est dégagé. Les fidèles prient sur la voie ». Et de conclure que « c'est même grâce à la proximité de la mosquée qu'ici on n'a pas de vols »⁵²

Le moment de la prière

La fermeture temporaire et coordonnée de nombreux commerces de proximité, rue Polonceau, Myrha et Léon, participent tout autant que les aménagements matériels à la composition d'un espace-temps propre à la prière. Depuis l'intérieur de la mosquée al-Fath, l'appel résonne en douceur au raz des tapis, sur les trottoirs des rues Polonceau, Poissonniers, à l'angle de la rue Richomme :

*Allah wa akbar ! « Dieu est le plus grand. » Ashad-u an la ilaha illallah !
« J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah. » Ashad-u anna Muhammad
rasûl allah ! « J'atteste que Mohamad est l'envoyé d'Allah. » Haya 'ala as-
salat ! Haya 'ala al-falah ! « Accourez à la prière. Accourez au salut. »*

L'imam *khatib* (prédicateur) commence ensuite son sermon. A l'extérieur, les tapis sont déroulés à la dernière minute. D'abord contre la mosquée puis en remontant la rue Polonceau, enfin en redescendant depuis la mosquée vers la Société Générale. On déroule véritablement le tapis aux fidèles. Au fur et à mesure qu'ils arrivent, ils occupent les tapis que l'on installe. Dans un même mouvement de tapis et d'arrivée massive de fidèles, la rue est appropriée. A

⁵¹ BACQUE, Marie-Hélène. « En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », Les presses de Science Po, *Sociétés Contemporaines*, 2006/3, n° 63

⁵² <http://www.liberation.fr/societe/0101642120-a-la-goutte-d-or-le-probleme-ce-n-est-pas-les-musulmans-mais-les-dealers>

chaque fois qu'un tapis est prêt, il est aussitôt immobilisé par un fidèle qui se déchausse et exécute son « salut à la mosquée », soit deux séries de prosternations (*rak'a*). Aussitôt déposé, aussitôt occupé ! L'alignement des grandes nattes plastifiées respecte un accès aux magasins qui restent ouverts



Photo 11- Iqama / © Jean-Claude Aunos

Pendant toute la durée du prêche, les fidèles ne cessent d'affluer. Des hommes jeunes, certains étudiants (sac), d'autres sortent du bureau (costumes), se fraient un chemin vers la salle d'eau. Les hommes assis forment des rangs. Les derniers arrivés cherchent du regard une place. Ils se faufilent sans jamais enjambrer les travées (interdiction stricte). Ils s'assoient, quand c'est encore possible, sur le bord du trottoir ou s'adossent aux devantures. Munis de tapis ou de cartons, ils investissent les derniers espaces libres. L'installation de la majorité de membres de la communauté ne pose pas de problème, ni avant, ni pendant le prêche. En revanche, la gestion des écarts est délicate. Moment de vulnérabilité de l'arrangement, les retardataires s'alignent à la hâte, derrière les derniers rangs, aux extrémités du rassemblement, entravant les passages. Les creux disponibles jouent le rôle d'aimant, attirant à eux, fidèles, tapis et cartons ces partenaires élastiques de la prière, en quête d'espace. L'acceptabilité sociale d'usages locaux et de formes d'occupation momentanées, suppose de rafraichir une qualité en permanence de l'espace public : l'accessibilité. Or l'accessibilité de la rue relève localement

de la responsabilité du « service d'ordre » de la mosquée et les retardataires dans leur empressement ne reconnaissent pas toujours l'ingérence des bénévoles :

« Deux jeunes arrivent « à la bourre » en queue de prière et installent sur leur tapis au milieu du carrefour. Ils ignorent les injonctions à se déplacer de l'un des responsables, costume gris et chemise blanche (qui chaque vendredi, installe les barrières en début de prière et fait la quête en fin de prière). Insistance vs indifférence. Alors que les jeunes amorcent les premiers gestes rituels, l'homme de la mosquée qui n'a pas renoncé à les déloger de l'intersection, se saisit de la chaîne en or du plus grand et lance : « les hommes musulmans ne portent pas d'or ». Geste d'autorité, le jeune qui n'a pas bronché, se déplace le long des voitures en stationnement. Le hagg de la mosquée, calme le jobard en l'aidant à réinstaller son tapis ». (Journal de terrain, vendredi 17 avril 2009)

La prière à proprement dite commence. Les croyants récitent d'abord la Fatiha, la première sourate du Coran⁵³, puis ils s'inclinent et se prosternent tous ensemble. Les bénévoles ajustant les derniers tapis dégagent le passage et s'alignent à leur tour. Les passants s'arrêtent pour contempler la large vague qui s'ébranle et se soulève à deux reprises. La prière s'achève. On se serre la main. Chacun récupère ses chaussures, dans le calme et sans bousculade. C'est le moment de la convivialité. La rue n'a pas été abandonnée à la circulation. Des groupes se forment sur le trottoir et au milieu de la rue qui s'anime. On se salue la main sur le cœur, on demande des nouvelles. Des mendiants quêtent l'aumône. Tandis que l'on enlève les tapis, un autre jette des carrés de tissus avec son vrac de chaussettes, qu'il vend à la criée. Un dispositif en chasse un autre.

⁵³ Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

Louange à Dieu, le Maître de l'Univers,

Le Clément, le Miséricordieux,

Le Souverain du Jour du Jugement dernier !

C'est Toi que nous adorons ! C'est Toi dont nous implorons le secours !

Guide-nous dans la Voie droite

La voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non celle de ceux qui ont mérité Ta colère ni celle des égarés !



Photo 12 – Vente à la sauvette / © Jean-Claude Aunos

Les gens viennent avec des cartons pour prier. Quand ils arrivent la rue est propre, ils s'installent avec leur carton et puis s'en vont, en laissant les cartons comme ça (« c'est moche, c'est sale », grogne Moussa). Alors on est obligé de passer derrière, vite fait. Les bénévoles, épaulés par quelques fidèles en fin de prière ramassent et rassemblent les dizaines de cartons en tas (photo) en attendant le passage de la benne.

A la fin de prière, la grande majorité des fidèles s'en va, la plupart reprennent l'activité qu'ils avaient interrompue pour prier. Des petits groupes se forment par affinité autour de la mosquée, des jeunes travailleurs du bâtiment d'origine égyptienne se retrouvent. Clandestins parmi d'autres. Les bénévoles s'activent pour débarrasser la place des restes du rassemblement. Quelques participants se joignent à eux et rassemblent les cartons qu'on utilise comme des tapis. Les opérations de débarrassage bénéficient de l'appui logistique d'un camion-benne de la ville de Paris. Il passera un peu plus tard. Dans une heure, toutes les traces d'occupation de la prière auront alors disparu.



Photo 13- Service de propreté / © Jean-Claude Aunos

Un épilogue incertain (2010-)

Si les édiles proclament vouloir « donner toute sa place à l’islam dans Paris », les péripéties de l’édifice provisoire, l’extension de la prière dans la rue révèle toute la difficulté à bâtir en centre-ville un lieu de culte adapté. En attendant la construction définitive du bâtiment, des citoyens musulmans prennent la place dont ils ont besoin. Chaque vendredi, la transformation progressive de la rue en espace de prière engendre toute une série de négociations mais aussi de petites confrontations. Si, le coin de rue collectivement privatisé demeure un espace disputé, l’espace de la prière est aussi un lieu performé. L’organisation de la prière révèle un procès d’association, de coopération et de communication. Aujourd’hui, le temps des tâtonnements, des hésitations, et des maladresses semble révolu. L’organisation de la grande prière s’appuie sur des dispositifs de gestion et contrôle de l’espace (Gourdon, 2001). Des objets, comme le barrièrage de la rue Polonceau et de la rue Myrha tout en manifestant localement, une concertation, signalent et soutiennent un compromis entre la police, les élus et les responsables des mosquées du quartier. Le partage de l’espace et des responsabilités est l’objet d’une négociation permanente, d’un arrangement fragile entre ordre public (les barrières) et service religieux (les tapis).



Photo 14 – Le service d’ordre de la mosquée / © Jean-Claude Aunos

De vendredi en vendredi, les responsables de la mosquée élaborent un plan de travail commun capable de coordonner leurs *actes de présence* et leurs *actes de langages*. Le « service d’ordre » occupe méthodiquement l’espace de la prière et affiche sa disponibilité, des compétences d’accueil et de contrôle pour gérer l’espace de la prière. Les brassards sont visibles, les corps et postures autrement assurés et efficaces. La distribution spatiale des fidèles obéit à un compromis avec la municipalité, le dernier en vigueur, négocié dans le cadre d’échanges désormais réguliers. Dix ans que cette version provisoire de la mosquée existe. Mais depuis maintenant un an et le début de discussions intenses avec la Mairie de Paris sur l’avenir du culte musulman dans le quartier, l’organisation de la prière est devenue un véritable enjeu entre partenaires « obligés ». La gestion hebdomadaire de l’embarras du quartier préfigure les questions embarrassantes de gestion des parties (des volumes) culturelle du futur Institut. Après des années de gestion au coup par coup, l’investissement consenti par la mairie (le plus important en matière culturelle de la deuxième mandature de Bertrand Delanoë), « ne peut-être légitime que si l’on commence à être irréprochable » souligne Guillaume Houzel⁵⁴. « Parce que l’on investit, on peut encore moins fermer les yeux comme on le faisait auparavant », insiste le conseiller auprès du cabinet du Maire, chargé de

⁵⁴ Entretien du 13 mai 2009

l'université, de la recherche et des cultes (juif et musulman). Le projet de construction d'un Institut marque la fin d'un statu quo, du précédent compromis et une nouvelle étape dans la gestion parisienne du culte musulman :

« Régler le problème de l'embarras du quartier le vendredi avec des associations musulmanes, avec lesquelles les rapports sont volontiers cordiaux demeurent notre priorité. La réunion (publique) a affiché une forme complicité éventuellement conflictuelle. Mais on se connaît bien. Mais il y a problème : l'espace public est à Paris fait pour la circulation, sauf moments exceptionnels et de manière hebdomadaire, l'organisation de la prière, le fait que la Police barre, à moins que les fidèles ne le fassent eux-mêmes est un problème qui fait surgir la nécessité de trouver des espaces, des lieux de culte mieux adaptés. Le bâtiment provisoire n'a pas vocation à rester, n'est pas tout à fait digne, n'est pas conforme aux règles de sécurité. Son usage par l'Association est aujourd'hui dénué de titre (« ils sont squatteurs »). Il faut trouver un nouveau cadre pour la pratique du culte qui marche à tout point de vue, réglementaire et fonctionnel. » (Entretien avec Guillaume Houzel, 13 mai 2009)

L'Institut des cultures d'islam dans sa version actuelle doit substituer par le haut un compromis vertical à un arrangement horizontal.

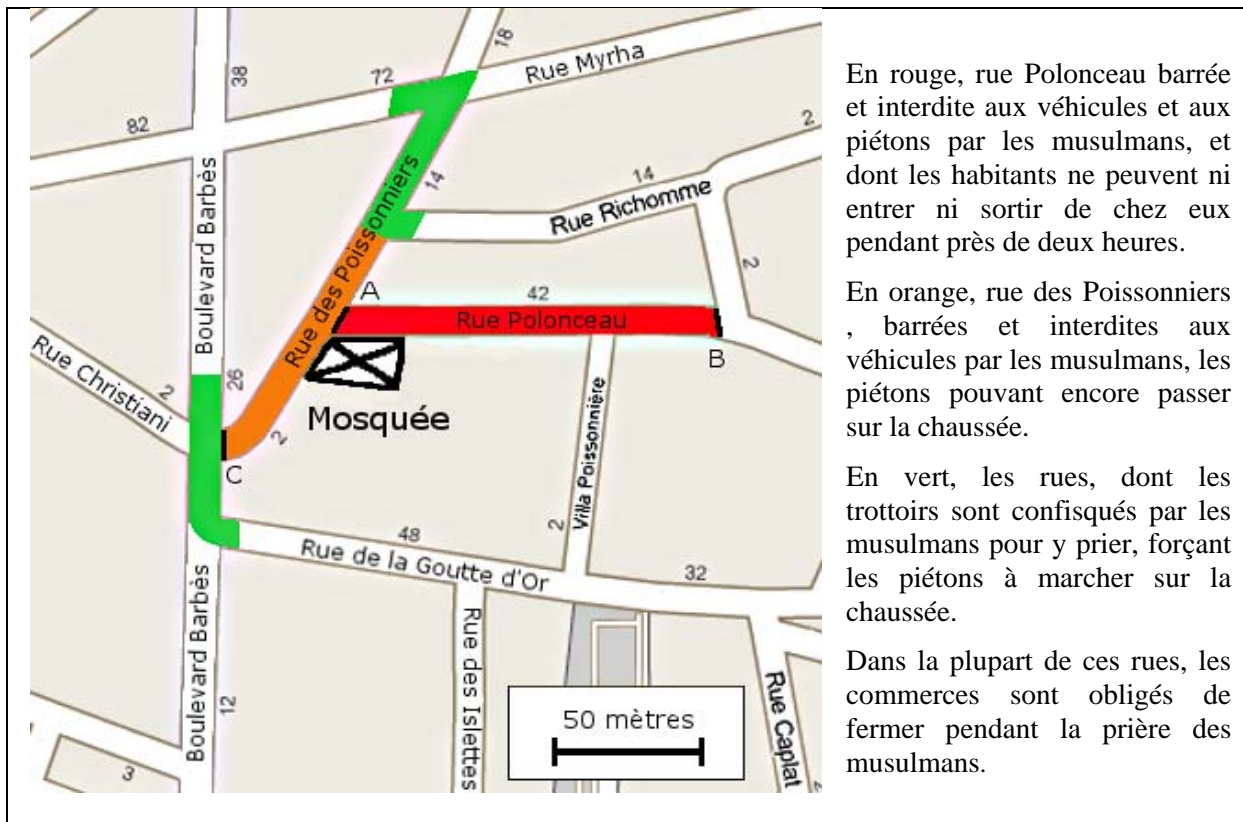


Figure 4 – Ateliers Lion

Pour en finir avec la prière dans la rue, un cycle de réunions inaugure en 2008, une « une sorte de négociation accompagnée » toujours selon les mots du conseiller. « On a notre idée de la ville », entre ingérence et concertation, la pratique municipale vise à trouver des solutions, une issue consensuelle à l'intégration du culte musulman dans le quartier. Ces réunions de travail ont lieu dans la mairie d'arrondissement, elles rassemblent des membres de la mosquée, des élus du 18^e (comme Michel Neyreneuf), des fonctionnaires de la voirie et de la

Police. Du point de vue de la Mairie, il s'agit de préciser et de partager un diagnostic : « où est-ce qu'il y a problème ? » ; « qu'est ce qui est le plus embarrassant ? », « quelles sont les ressources disponibles ? ». Et finalement « comment les mettre en œuvre ? ». Si la ville à l'initiative de ces réunions réclame à la Préfecture, une présence policière pendant quelques semaines... Il s'agit surtout de remobiliser les forces bénévoles de la mosquée (Qui peut être là, chaque vendredi ? Combien de temps ? Comment peut-on les identifier ?)

En effet, la Police faute de moyens et d'effectifs se refuse toujours d'encadrer le rassemblement hebdomadaire. De plus, comment pourrait-elle mettre au pas les récalcitrants parmi les pratiquants ou les contestataires parmi les passants. D'un point de vue strictement policier, « le rapport de force avec la foule est défavorable ». On peut raisonnablement envisager une présence symbolique et sporadique pour réguler les flux mais en aucun cas imaginer un coup de force pour régler l'embarras de la voie publique à la Goutte d'Or : « il faut faire avec (la prière) », assume la préfecture. En attendant le début des travaux en 2012 rue Polonceau, il s'avère plus simple pour les élus de « sacrifier la voie des voitures que les trottoirs parce qu'un piéton ne peut pas faire le tour d'un quartier ». Mais dans ce cas, le barrage des rues doit être assumé par la préfecture avec des barrières authentifiées, officielles, et non des tapis ou du matériel de bricolage de la mosquée », comme c'est le cas actuellement.



Encadré 2- Cartographie des zones islamisées de Barbès par Riposte Laïque (octobre 2009)

Depuis, le début de l'année des brassards orange, barrés d'un « sécurité » permettent de distinguer clairement les bénévoles. La visibilité devient question technique et quasi institutionnelle, puisqu'elle suppose que l'on tienne compte désormais de la visibilité des agents qui sont chargés de l'accès à l'espace de la prière. La mairie fournit du matériel pour tenter d'organiser le rassemblement, de mettre en œuvre surtout la déviation automobile. Si les services techniques de la voirie apportent les bandes plastiques qui délimitent habituellement les aires de chantier, il faudra attendre la nomination d'un nouveau commissaire dans le 18^e arrondissement pour qu'un barriérage apparaisse rue des Poissonniers. La préfecture de Police met à disposition de la mosquée deux barrières pour canaliser la foule des pratiquants et dévier passivement la circulation. Le commissaire s'est déplacé pour constater l'ampleur du rassemblement. En passant, il rappelle solennellement l'illégalité du rassemblement, mais prend acte de son existence. Il ne donne toujours pas d'autorisation officielle, mais prolonge une concession précaire, qu'il s'agit de mieux organiser à l'aide de leurs barrières. Mais face à la foule... les bénévoles suggèrent à la suite des élus, de suspendre tout trafic automobile depuis le début du prêche, et d'installer sur la chaussée les tapis pour libérer les trottoirs de la rue des Poissonniers. La police donne enfin son accord, à condition effectivement de dégager les trottoirs. La déviation du trafic automobile pendant la prière devient réalité, matérialisée par un barriérage et la présence d'un véhicule et de fonctionnaires de la préfecture depuis le mois avril 2010. Dans sa configuration ultime ou du moins la plus actuelle de l'arrangement, le choix autorisé d'occuper la chaussée centrale libère les bas-côtés et rétablit la pluralité des perspectives. Cette réciprocité n'est-elle pas la condition de possibilités de tout espace public ?

Le souci de chacun de circuler ou de prier en toute liberté, la capacité de la puissance publique à jouer ou intervenir sur l'affectation des espaces, l'effort des bénévoles pour en sauvegarder localement la composition, délimitent chaque vendredi, à la Goutte d'Or, le partage incertain de l'espace public. Comme si la possibilité de prier dans la rue en rafraichissait une qualité élémentaire : l'hospitalité, « cette capacité minimale à supporter l'insupportable ». Non pas vivre ensemble mais les uns à côté des autres



Photo 15 - Non pas vivre ensemble mais les uns à côté des autres / © Jean-Claude Aunos

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Bouzar D. *Monsieur Islam n'existe pas. Pour une désislamisation des débats*, Hachette littératures, 2004
- Boubeker A., Frégosi F., *L'exercice du culte musulman en France, Lieux de prière et d'inhumation*, La Documentation Française, études et recherches- FASILD, 2006.
- Césari J. *Etre musulman en France, associations militants et mosquées*. Karthala, 1994
- Duthu F. *Le Maire et la mosquée, Islam et laïcité en Île de France*, éditions l'Harmattan, janvier 2009, 264 pp
- Frégosi F. *Le Religieux dans la commune : Les régulations locales du pluralisme religieux en France*, Labor & Fides, 2001
- Godard B. *Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*. Paris, Laffont, 2006
- Geisser V. *La nouvelle islamophobie*. La Découverte, 2003
- Gresh A. Ramadan T. *L'Islam en questions*. Actes Sud-Sinbad, 2000
- Fournier L., Miaille M. *Le fait musulman à Montpellier : Entre réalités sociologiques et enjeux politiques*, Dalloz-Sirey, 2008
- Joseph, Isaac. *La ville sans qualité*. Éditions de l'Aube, 1998
- Kepel G. *Les banlieues de l'Islam*. Paris, Seuil, 1991
- Kepel G. *A l'Ouest d'Allah*. Paris, Seuil, 1994
- Khosrokhavar F. *L'Islam des jeunes*. Flammarion, 1997
- Mahdy ibn Salah, *Lettre aux musulmans de France*, Paris, 2004
- Piette, A. *Le fait religieux*, Paris, Economica, 2003
- Piette, A. *La religion de près. L'activité religieuse en train de se faire*, Paris, Métailié, 1999
- Ternissien X. *La France des mosquées*, Paris, Albin Michel 2002
- Dits du prophète Muhammad*. Choix, traduction de l'arabe et présentation de Youssef Seddik, Sinbad, Actes Sud, 2002, p. 40, d'après les sources : Tayâlisî, Abû Dâwûd Sulayman ibn Dâwûd (mort en 204), Musnad (La chaîne), éd. Dâr al-Ma'rifa, Beyrouth

Articles et revues

Amghar S. « L'Union des organisations islamiques de France: la gestion politique de l'islam », *Maghreb-Machrek*, n°182, 2005.

Amghar S. « Les salafistes français: une nouvelle aristocratie religieuse », *Maghreb-Machrek*, n°185, 2005.

Annales de la recherche urbaine. *Urbanité et liens religieux*, n°96, Puca, 2004

Bacqué, Marie-Hélène. « En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », Les presses de Science Po, *Sociétés Contemporaines*, 2006/3, n° 63

Cahiers de la sécurité, *la gestion locale de l'islam*, INHES, n°62, troisième trimestre, 2006

Cefaï, Daniel. Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective. *Sociologie et sociétés*, 2009, 41/ 2

Cesari J. «Demande de l'Islam en banlieue : un défi à la citoyenneté», in *Cemoti*, n° 19 - *Laïcité(s) en France et en Turquie*, mis en ligne le 14 mai 2006, <http://cemoti.revues.org/document1695.html>.

Cesari, Bargach et Moore, « L'islamisation de l'espace public français : vers la fin du conflit ? », in *Cemoti*, n° 33,

De Galembert, Belbah, Vertus heuristiques d'une recherche en tandem. La gestion publique de l'islam en France (enquête), ENS Cachan, *Terrains & Travaux*, 2004/2 - N° 7, pp. 127-145

Khedimellah M. « Jeunes prédicateurs du mouvement Tabligh », *Socio-anthropologie*, n°10, 2001, mis en ligne le 15 janvier 2003, <http://socio-anthropologie.revues.org/index155.html>

Lascoumes P. Le Bourhis J-P., « Des passe-droits aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique », *Droit et société*, n°32, 1996, pp. 51-73

Frégosi F. « l'imam, le conférencier et juriconsulte : retour sur trois figures contemporaines du champ religieux islamique en France », *Archives de sciences sociales de religion* n°125, *Autorités religieuses en Islam*, mis en ligne le 22 février 2007, <http://assr.revues.org/index1040.html>

Jolé, Michèle. « Gérer ses résidus en public », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°53.

Joseph, Isaac. « Prises, réserves, épreuves ». *Communications*, 65, 1997. L'hospitalité. pp. 131-142.

Joseph, Isaac. « Les compétences de rassemblement », *Enquête*, La ville des sciences sociales, 1996.

Joseph, Isaac. « Reprendre la rue », in *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, 1995, Plan Urbain, Edition Recherches.

Joseph, Isaac. L'espace public et le visible. *Architecture et Comportement*, Vol. 9, n°3, 1993

Vieillard-Baron, Hervé « De l'objet visible à la présence ostensible ? ». *Annales de la recherche urbaine*. Urbanité et liens religieux, n°96, 2004, Puca

Zeghal M. « La constitution du Conseil Français du Culte Musulman : reconnaissance politique d'un Islam français ? », *Archives de sciences sociales des religions*, n°129, 2005, *La République ne reconnaît aucun culte*, mis en ligne le 09 janvier 2008, <http://assr.revues.org/index1113.html>

Mémoires

Rubis A. *Les jeunes musulmans et l'islam : Enquête sociologique sur les musulmans de 15-25 ans du 18^{ème} arrondissement de Paris*. Université Paris V Descartes, 2003. Mémoire de maîtrise.

Littérature grise (rapports)

Boubeker A., Paris H. « Les lieux communautaires de l'islam de France entre discrimination et dynamiques collectives », rapport du FASILD, juin 2004

International Crisis Group. « La France face à ses musulmans : Émeutes, Jihadisme et dépolitisation. », Rapport Europe n°172, mars 2006

Battegay A. Autant-Dorier C. « Economie morale dans des parcours de migrants entre la France et l'Algérie, et entre la Turquie et la France : Moments, scènes, lieux et portraits ». Paris, *Association de recherche FASOPO*, 2006.

International Crisis Group. « Comprendre l'islamisme », Rapport Middle East/North Africa, n°37, mars 2005

Table des illustrations

Photographies

Photo 1- Prostration / © Jean-Claude Aunos.....	8
Photo 2- Au 53 rue Polonceau / © Jean-Claude Aunos	18
Photo 4- La mosquée provisoire / © Jean-Claude Aunos	35
Photo 5 – Carrefour / © Jean-Claude Aunos.....	40
Photo 6 – Chaine acoustique / © Jean-Claude Aunos.....	44
Photo 7- Prises / © Jean-Claude Aunos	49
Photo 8 – Lessivage / © Jean-Claude Aunos	50
Photo 9- Installation des tapis / © Jean-Claude Aunos	52
Photo 11- Iqama / © Jean-Claude Aunos	57
Photo 12 – Vente à la sauvette / © Jean-Claude Aunos.....	59
Photo 13- Service de propreté / © Jean-Claude Aunos.....	60
Photo 14 – Le service d’ordre de la mosquée / © Jean-Claude Aunos	61
Photo 15 - Non pas vivre ensemble mais les uns à coté des autres / © Jean-Claude Aunos ...	65

Encadrés

Encadré 1- Riposte laïque dénonce les haut-parleurs illégaux de la mosquée Polonceau	47
Encadré 2- Cartographie des zones islamisées de Barbès par Riposte Laïque	63

Figures

Figure 1- Projet de mosquée provisoire	32
Figure 2- Relevé de la prière par la Police (novembre 2002)	37
Figure 3- Plan de la mosquée provisoire.....	54